

TABLE DES MATIÈRES

1.	Politique et coordination.....	1
2.	Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS).....	3
3.	Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"	31
4.	Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"	32

1. Politique et coordination

Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, il n'y a pas eu de changements dans la **structure du personnel** du programme MED POL et les activités ont continué à être mises en œuvre sous la conduite du Coordonnateur, des deux Administrateurs de programme et du Conseiller scientifique principal OMS/MED POL.

En plus de la **coopération** établie de longue date avec l'OMS pour les activités relatives aux aspects sanitaires du PAS et du Protocole "tellurique" et pour le respect et l'application effective de la législation, les travaux se sont poursuivis en étroite coopération avec le MEL/AIEA dans le domaine de l'assurance qualité des données des analyses par le biais de la formation, de l'interétalonnage, des visites scientifiques, de l'achat d'instruments et de conseils sur les questions de surveillance. La coopération avec la COI/UNESCO a été maintenue dans le cadre de son groupe d'étude sur les indicateurs benthiques et du projet NEWS-Med . Les travaux se sont également poursuivis en coopération avec l'ICS-ONUDI qui participe très activement et contribue aux activités sur l'inventaire IETMP ainsi qu'à l'élaboration et à la finalisation d'une étude de préinvestissement au titre du Projet FEM.

S'agissant de la coopération avec les Centres d'activités régionales (CAR) du PAM, en plus des travaux réalisés par le CAR/PAP sur les instruments économiques dans le cadre du Projet FEM, la relation avec le CAR/PP s'est renforcée avec sa participation substantielle au Projet FEM, et de nouvelles perspectives s'ouvrent désormais pour considérer ce Centre comme un partenaire essentiel du MED POL dans la coordination et le suivi des activités du PAS, en particulier celles qui ont trait à la pollution industrielle. Avec la rénovation du CAR/TDE, et notamment son implication progressive dans la promotion des technologies de l'information (TI), le MED POL a récemment développé sa coopération avec ce CAR et un certain nombre d'activités conjointes (comme la préparation d'un système d'information, la création d'un site web du MED POL et un projet de recherche sur l'intégration des techniques de télédétection et des données in situ) sont en cours de lancement sur la base de l'expérience du Centre dans le domaine de la télédétection et de l'utilisation des TI (voir le document UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.15). Des contacts étroits ont également été maintenus avec le Plan Bleu pour l'élaboration d'indicateurs de pollution marine et la préparation du Rapport sur l'environnement et le développement. Dans le cadre de la coopération avec les CAR, il y a lieu de relever, en plus de ce qui précède, l'initiative du MED POL visant à créer, avec l'appui technique du CAR/TDE, un système d'information qui assurera dans l'avenir une assise solide à la coopération de tous les Centres.

Le MED POL a veillé à instaurer avec l'Unité MED et le Plan Bleu une coopération étroite pour l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), laquelle sera finalisée cette année et soumise aux Parties contractantes pour adoption.

La coopération s'est poursuivie avec les accords sous-régionaux, et en particulier avec l'Accord RAMOGE sur la gestion des débris côtiers, ainsi qu'avec l'initiative Adriatique-Ionienne (IAI) en mettant à la disposition des pays bordant ces deux mers l'expérience du MED POL et les résultats des activités menées dans leur zone (surveillance continue, par exemple).

La coopération avec MedGOOS a été marquée par la participation fructueuse du MED POL au projet MAMA. Le projet a été clôturé et les produits MAMA ont été reliés au site web du PAM. Au titre du suivi, un groupe de travail informel du MED POL et de MED GOOS a été constitué en 2004 pour examiner l'éventualité d'activités conjointes dans l'avenir. Le groupe a tenu sa première réunion en février 2004 et, par la suite, ses membres ont décidé d'intégrer en Méditerranée des initiatives similaires, telle que MOON. En 2005, le groupe étoffé se réunira pour convenir d'actions et d'objectifs conjoints spécifiques/généraux.

L'accord avec les universités de Gênes et d'Alessandria (Italie) concernant l'assurance qualité des données de la surveillance des effets biologiques s'est poursuivi efficacement avec l'organisation de sessions de formation et d'exercices d'interétalonnage.

Des contacts étroits ont été maintenus avec le Bureau du PNUE du Programme des mers régionales, sis à Nairobi, et avec le Bureau de coordination du Plan d'action mondial contre la pollution due aux activités terrestres (GPA/PNUE), sis à La Haye, pour les questions d'orientation et de coordination générales. Plus concrètement, le Bureau du GPA a gardé des contacts constants avec le MED POL et a fourni un appui dans le cadre de l'élaboration des PAN où il s'est acquis une expérience substantielle et très précieuse au niveau mondial.

Dans le cadre de l'élaboration, par l'UE, de la **Stratégie marine européenne**, le MED POL a apporté, au nom du PAM, un concours actif à la préparation de diverses composantes de la Stratégie en promouvant les intérêts méditerranéens en harmonie avec les objectifs et les principes de l'UE. Si la Stratégie sera proposée aux États membres de l'Union européenne à la fin de cette année, le MED POL estime que sa mise en œuvre dans la région méditerranéenne 1) concorde bien avec les visées, objectifs et principes du PAM et du MED POL (en particulier ceux qui sont énoncés dans le PAS), et 2) qu'elle pourrait drainer vers la région un concours technique et financier pour la concrétisation par les pays (y compris ceux qui ne sont pas membres de l'UE) des visées et objectifs communs. Dans ce contexte, les États méditerranéens membres de l'UE souhaiteront peut-être proposer à cette dernière de recourir à l'outil opérationnel MED POL/PAM pour la mise en œuvre de la Stratégie en Méditerranée et pour établir un lien entre pays membres et non membres de l'UE dans le cadre de l'initiative.

L'une des initiatives novatrices que la Stratégie marine européenne préconise consiste à appliquer l'**approche écosystémique** de la gestion des activités humaines. L'initiative, qui a été reprise par le MED POL dans le cadre de sa future Phase IV, nécessite d'être appliquée dans l'ensemble du système du PAM et, au sein de ce système, le MED POL pourrait jouer un rôle fondamental en tant que composante "surveillance continue" et "évaluation". C'est pourquoi le MED POL a entrepris d'élaborer un document définissant les principes de l'approche écosystémique et proposant une démarche par étapes pour tester son application dans la région (voir le document UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.3). À cette fin, la Commission européenne, sur la base de sa coopération constructive avec le MED POL dans le cadre général de l'élaboration de la Stratégie marine, propose de financer un projet qui serait exécuté par le MED POL pour contribuer à l'application progressive de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines dans la région.

Pour servir de base à la prochaine Phase du programme MED POL, ainsi qu'il en étaient convenues les Parties contractantes à Catane, une **évaluation indépendante du MED POL - Phase III** a été réalisée au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Appliquant une méthodologie objective et rigoureuse, trois consultants ont établi l'évaluation sur la base de l'examen des documents et rapports, d'entretiens, de visites dans les pays et de l'appréciation des résultats. Le rapport est soumis sous la cote UNEP (DEC)/MED WG.264/3), et ses conclusions et recommandations, qui ont déjà été utilisées par le Secrétariat pour préparer le projet de MED POL - Phase IV, seront présentées par les évaluateurs, puis débattues et évaluées par les coordonnateurs pour le MED POL en vue de la suite à leur donner.

Enfin, le Secrétariat du MED POL s'est très activement employé au cours de l'exercice biennal à élaborer un projet de **programme MED POL - Phase IV** (2006-2013). Un avant-projet a été établi par un consultant en étroite coopération avec le Secrétariat; le texte a été ajusté aux résultats et recommandations de l'évaluation du MED POL - Phase III et il a été présenté à un groupe restreint d'experts impliqués dans la préparation de cadres nationaux similaires nationaux, régionaux et internationaux pour qu'ils formulent des observations et suggestions. Le projet a été ensuite remanié et il est maintenant présenté aux

coordonnateurs nationaux aux fins d'approbation (voir le document UNEP(DEC)/MED WG.264/4). Le projet que le Secrétariat soumet aux coordonnateurs nationaux expose la "vision", les principes et les objectifs, la teneur et les modalités d'application du programme; s'ils sont approuvés par les coordonnateurs et, à la fin de l'année, par les Parties contractantes, le MED POL - Phase III continuera à être mis en œuvre au cours du prochain exercice biennal parallèlement à l'adoption progressive d'éléments de la Phase IV, alors que les détails opérationnels de cette dernière seront élaborés, testés et soumis pour approbation en 2007.

Recommandations

Aux Parties contractantes

Approuver la "vision", les principes, les objectifs, la teneur et les modalités d'application du programme MED POL - Phase IV (2006-2013) tels qu'énoncés dans le document UNEP(DEC)/MED WG.264/4, et demander au Secrétariat d'élaborer les détails opérationnels du programme au cours de l'exercice 2006-2007 en tenant compte des résultats de l'évaluation du MED POL - Phase III et des développements des initiatives et programmes internationaux et régionaux apparentés.

Saluer l'initiative de la Commission européenne d'appuyer un projet qui sera exécuté par le MED POL en vue de tester et d'appliquer dans la région méditerranéenne l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines.

Saluer l'initiative de l'Union européenne visant à élaborer une Stratégie marine pour ses mers régionales, la considérer en accord et en harmonie avec les principes et objectifs du PAM et du programme MED POL en général et du PAS en particulier, et recommander à l'Union européenne de prendre en compte le MED POL comme l'élément faisant le lien entre la Stratégie marine européenne et les stratégies adoptées par la Convention de Barcelone en vue de l'objectif commun d'une réduction et élimination progressive de la pollution dans tous les pays méditerranéens.

Au Secrétariat

S'atteler, en coopération avec le CAR/TDE, à l'élaboration d'un système d'information sur les données relatives aux sources, niveaux et effets des polluants en tant que plateforme d'un système élargi concernant toutes les informations et données du PAM dans l'avenir.

2. Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)

Plans d'action nationaux (PAN)

Sur la base du plan de travail pour la mise en œuvre du PAS, qui a été appuyé financièrement par le Projet FEM pour la Méditerranée, les pays méditerranéens sont appelés à formuler leurs PAN visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et à faire en sorte que ceux-ci soient pleinement opérationnels en 2005. À cette fin, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le programme MED POL a déployé tous ses efforts et les ressources nécessaires pour aider les autorités nationales à atteindre cet objectif ambitieux.

Le processus d'élaboration des PAN a été marqué par l'organisation d'un atelier-cours de formation régional qui s'est tenu en mars 2004 à Izmit (Turquie) afin d'examiner l'application concrète des Lignes directrices MED POL pour l'élaboration des PAN (UNEP(DEC)/MED WG.245/3). Les

Lignes directrices avaient été établies par le Secrétariat sur la base des orientations du Plan d'action mondial de Washington et elles ont été soigneusement examinées par les experts nationaux désignés par leurs autorités nationales respectives pour l'élaboration des plans sectoriels (PS) et des PAN. L'atelier était conçu comme un processus pleinement interactif. Plus concrètement, au cours de l'atelier, le Secrétariat, avec le concours d'experts régionaux, a mis en relief:

- comment tirer parti du bilan diagnostique national (BDN) ainsi que des données et renseignements du bilan de base national (BBN) d'émissions/rejets de polluants pour formuler les PS et les PAN;
- les principaux thèmes à traiter et à inclure dans les PAN, à savoir les PS, les matrices question/impacts, les instruments économiques, les portefeuilles d'investissement et la participation du public.

Outre l'initiative précitée et afin d'accroître les chances de succès de l'exercice des PAN, le MED POL, avec le concours du FEM, a recruté un expert régional chargé d'aider le Secrétariat à suivre de près le processus d'élaboration des PS et des PAN. À la suite de contacts quotidiens entre le MED POL et les experts nationaux chargés des PS et des PAN, deux notes explicatives complémentaires ont été publiées et distribuées à tous les experts et coordonnateurs nationaux pour préciser certaines questions relatives au processus d'élaboration des PAN. Enfin, avec l'assistance du FEM, une réunion a été organisée à Catane en décembre 2004 (UNEP(DEC)/MED WG.262/7) pour passer en revue les progrès accomplis par les pays dans l'élaboration des PS et des PAN et pour mieux cerner les lacunes et les besoins en renforcement des capacités. La réunion a constitué un jalon important du processus d'élaboration des PAN et une excellente occasion, pour les coordonnateurs et experts nationaux, d'appeler l'attention sur les difficultés et les obstacles, et de trouver des solutions.

Au mois d'avril 2005, l'état de préparation des BDN et des BBN, tenus pour la base de l'élaboration des PS et des PAN, était tel qu'il se reflète dans le tableau ci-dessous:

Pays	BDN	BBN
Albanie	Soumis	Soumis
Algérie	Soumis	Soumis
Bosnie-Herzégovine	Soumis	Soumis
Chypre	Soumis	Soumis
Croatie	Soumis	Soumis
Égypte	Soumis	Soumis
France	Processus en cours	Processus en cours
Grèce	Soumis	Soumis
Israël	Soumis	Soumis
Italie	Processus en cours	Processus en cours
Liban	Soumis	Soumis
Libye	Soumis	Soumis
Malte	Soumis	Soumis
Maroc	Soumis	Soumis
Monaco	Soumis	Soumis
Serbie-et-Monténégro	Soumis	Processus en cours
Slovénie	Soumis	Soumis
Espagne	Processus en cours	Processus en cours
Syrie	Soumis	Soumis
Tunisie	Soumis	Soumis
Turquie	Soumis	Soumis
Autorité palestinienne	Soumis	Soumis

Au mois d'avril 2005, l'état de préparation des PS et des PAN était tel qu'il se reflète dans le tableau ci-dessous:

Pays	Évaluation, observations
Albanie	Projet des PS reçu et évalué PAN en préparation. Prévu pour juin 2005 Réunion des parties prenantes organisée
Algérie	Projet des PS reçu et en cours d'évaluation
Bosnie-Herzégovine	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005 Réunion des parties prenantes organisée
Chypre	PS reçus et en cours d'évaluation
Croatie	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005 Réunion des parties prenantes organisée
Égypte	Projet des PS et PAN reçus et évalués
France	Processus en cours. Documents prévus pour mai 2005
Grèce	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005
Israël	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005
Italie	Processus en cours. Documents prévus pour septembre 2005
Liban	Deuxième version des PS et du PAN reçue et évaluée. Documents prévus pour juin 2005
Libye	Projets des PS et du PAN reçus et en cours d'évaluation Réunion des parties prenantes organisée
Malte	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005
Monaco	PS reçus et en cours d'évaluation
Serbie-et-Monténégro	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005
Slovénie	Versions finales des PS et du PAS reçues.
Espagne	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005
Syrie	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005 Réunion des parties prenantes organisée
Tunisie	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005 Réunion des parties prenantes organisée
Turquie	Processus en cours. Documents prévus pour juin 2005
Autorité Palestinienne	PS et projet de PAN reçus et évalués

Le Secrétariat suit et surveille activement la finalisation de PS et de PAN cohérents et réalistes. À cette fin, le MED POL a mis en place un processus continu et rigoureux d'examen et d'évaluation de tous les projets de PS et de PAN avec le concours d'un expert indépendant. Tous les projets reçus font ensuite l'objet d'évaluations exhaustives pour s'assurer de la cohérence des documents finals.

Les évaluations réalisées jusqu'ici ont permis de déceler les faiblesses ci-après:

- Les PS ne concordent pas souvent avec les BDN et les BBN (la réduction des émissions/rejets de polluants est souvent sans rapport avec les bilans de base nationaux d'émissions/rejets établis ni avec les objectifs et échéanciers du PAS);
- les instruments économiques ne sont pas bien élaborés; et
- les portefeuilles d'investissement ne sont pas inclus.

Il convient de rappeler que les PAN doivent tout à fait concorder et être compatibles avec les plans sectoriels nationaux (PS) de réduction de la pollution et que les problèmes ci-dessus sont examinés avec les autorités nationales, s'il y a lieu, afin d'améliorer les documents finals.

Recommandations:

Aux Parties contractantes

Approuver, appuyer et mobiliser au plan politique les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et veiller à leur intégration dans les plans nationaux existants de lutte contre la pollution.

Au Secrétariat

Catalyser et faciliter la mobilisation de fonds extérieurs pour aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre les PAN.

L'un des piliers de la mise en œuvre des PAN est la lutte antipollution intégrée privilégiant le concept et les outils de production plus propre. Si ses aspects techniques ont déjà été traités par le MED POL et le CAR/PP dans le cadre du Projet FEM, la question de l'acquisition par les parties prenantes nationales au PAS de la technologie nécessaire pour obtenir la réduction de la pollution est encore considérée comme cruciale. C'est en général le secteur privé qui a la haute main sur la technologie de réduction de la pollution et, dans les pays en développement, les parties prenantes n'ont pas, dans la plupart des cas, les ressources humaines, institutionnelles, juridiques et financières suffisantes pour l'acquérir. Il est donc nécessaire d'adopter une politique et de mettre en place un mécanisme pour assurer le **transfert de technologies** et de savoir-faire, et, en conséquence, de faciliter la mise en œuvre des PAN parmi les pays méditerranéens.

Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Secrétariat du MED POL a travaillé sur la question ci-dessus et a préparé un document qui pourrait servir de guide pour des initiatives futures dans la région. Le document (UNEP(DECV)/MED WG.262/8), qui est porté à l'attention des coordonnateurs nationaux pour le MED POL afin qu'ils formulent leurs observations en vue de sa transmission aux Parties contractantes, comprend les éléments suivants:

- ❖ éléments politiques du transfert de technologies et de savoir-faire en vue de l'application la lutte antipollution intégrée et des principes des technologies de production plus propre dans la mise en œuvre du PAS et des PAN;
- ❖ présentation des options de mécanismes grâce auxquels les pays méditerranéens pourraient faciliter le transfert sud-sud et nord-sud de technologies et de savoir-faire;
- ❖ instruments de nature institutionnelle, juridique et technique qui sont compatibles avec les mécanismes proposés.

Recommandations

Aux Parties contractantes

Prendre note du document établi par le Secrétariat sur le transfert de technologies dans le cadre du PAS et des PAN et le considérer comme un guide pour des initiatives futures dans la région.

Approuver et faciliter la création par le Secrétariat d'un groupe d'étude régional pour la mise en place d'un ou de plusieurs mécanismes régionaux de transfert de technologies de réduction de la pollution dans le cadre du PAS et des PAN et fournir, s'il y a lieu, une assistance technique et financière par le biais des programmes de coopération bilatérale et multilatérale existants en vue de faciliter l'application du processus de réduction de la pollution dans tous les pays.

Sur la base des amples renseignements obtenus au cours du dernier exercice biennal lors du processus de mise en œuvre du PAS (BDN, BB, PS, PAN), le Secrétariat, avec le concours du FEM, réalisera une **évaluation des besoins des divers pays** pour l'élaboration et l'application de politiques et d'une législation consacrées aux causes sectorielles de la dégradation de l'environnement de la Méditerranée, indispensables à la mise en œuvre des PAN. L'information et la participation du public recevront, entre autres, une attention prioritaire lors du processus d'évaluation.

Ainsi qu'il est énoncé dans les "principes et obligations" du PAS, "...les États ont des responsabilités communes mais différenciées ..." concernant la dégradation du milieu marin. Ainsi, en 2002, le MED POL a entrepris une étude de faisabilité pour l'application du **principe de partage des charges**, laquelle a montré, sur la base des données disponibles à l'époque, que le principe d'équité (même niveau de responsabilité) était le plus indiqué pour la mise en œuvre du PAS. Cela étant, sur la base de la plus grande masse de données et d'informations dont on dispose aujourd'hui et en application d'une recommandation spécifique figurant dans le rapport d'évaluation du MED POL - Phase III, le Secrétariat lancera, avec l'assistance du FEM, au cours de l'exercice biennal 2006-2007, une nouvelle étude d'évaluation de la faisabilité de l'application du principe de partage des charges, en tirant avant tout parti des données communiquées par les pays dans le cadre de l'établissement de leurs bilans de base nationaux d'émissions/rejets de polluants. Cette étude sera soigneusement revue par des experts régionaux avant d'être soumise aux coordonnateurs nationaux en 2007, pour instructions.

Le financement durable est manifestement une question cruciale dans le processus de mise en œuvre des PAN. Conscient de ce fait, le Secrétariat s'est activement employé, avec le Plan d'action mondial de Washington (GPA) et d'autres donateurs, à faciliter et promouvoir le processus visant à assurer la durabilité financière. Outre les travaux toujours en cours, en coopération avec le CAR/PAP, sur les instruments économiques nationaux, le MED POL, avec le concours du FEM et en collaboration avec le GPA/PNUE, avec l'Initiative européenne sur l'eau (EUWI Med) et avec les CAR, continuera d'aider les pays pour qu'ils développent des initiatives spécifiques faisant fond sur des options à court terme pour financer des actions prioritaires concernant les "points chauds" de pollution et pour instaurer les conditions-cadre de l'application de mesures à moyen et long terme, dont une proposition de mécanisme régional tendant à renforcer le financement durable à long terme.

Eaux usées municipales

En ce qui concerne la pollution municipale, un certain nombre d'activités ont été réalisées au cours de l'exercice 2004-2005 pour doter les pays d'outils de base pour la préparation des plans sectoriels et des PAN.

À la suite des recommandations des coordonnateurs nationaux pour le MED POL formulées au cours de leur dernière réunion en 2003, quand les **Lignes directrices régionales sur le traitement, l'élimination des eaux usées et leur utilisation** ont été présentées, l'OMS/MED POL a établi une série de documents qui pouvaient faciliter l'adoption des Lignes directrices susmentionnées. Plus concrètement, les documents suivants ont été élaborés, examinés, commentés et remaniés en conséquence: "Impacts environnementaux et sanitaires de stations d'épuration des eaux usées", "Systèmes de traitement naturels des

eaux usées pour la région méditerranéenne, "Aspects du coût du traitement des eaux usées", "Lignes directrices pour le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues d'épuration", "Impacts environnementaux de l'utilisation des eaux usées récupérées", "Lignes directrices sur les paramètres physiques et chimiques pour la réutilisation des eaux dans l'irrigation", "Orientations pour l'utilisation des eaux usées dans l'irrigation".

Tous les documents ci-dessus ont été présentés et examinés lors d'une "réunion de consultation chargée d'examiner des documents sur le traitement et la réutilisation des eaux usées", convoquée par l'OMS/MED POL à Athènes du 30 mars au 1^{er} avril 2005. Douze experts méditerranéens y ont pris part au titre de conseillers temporaires. Leurs observations ont été prises en compte et intégrées dans les versions finales. Les documents sont soumis à la présente réunion à titre d'information (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf. 5 à Inf. 11).

Les documents précités, qui étayaient l'élaboration et surtout la mise en œuvre des plans sectoriels concernant les eaux usées municipales, constituent la base des Lignes directrices pour l'utilisation des eaux usées traitées, qui ont été établies par l'OMS/MED POL et sont soumises à la présente réunion (UNEP(DEC)/MED WG.264/9).

Une version actualisée du document "**Station d'épuration des eaux usées dans les villes côtières de la Méditerranée**" a été établie avec le concours des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et d'experts nationaux. Le document fournit des informations détaillées sur les stations d'épuration des villes côtières de plus de 10 000 habitants et comporte une comparaison des données avec celles publiées dans le rapport de 2000. Le document a paru comme numéro 157 de la Série des rapports techniques du PAM et inclut une liste de documents de référence.

S'agissant de la gestion des eaux usées municipales, compte tenu des documents établis pour étayer l'élaboration des plans sectoriels pour les PAN, des engagements pris lors du Sommet de Johannesburg et des avancées enregistrées dans le domaine de l'assainissement, un certain nombre d'activités sont proposées. Elles se rapportent à l'engagement de diminuer de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès à l'assainissement et d'appuyer une mise en œuvre régulière du PAS.

À la suite de l'établissement des Lignes directrices sur le traitement, l'élimination et l'utilisation des eaux usées ainsi que de celles sur le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues d'épuration, le rejet des eaux usées traitées, dans le cas où celles-ci ne peuvent plus être réutilisées, nécessite d'être abordé de manière plus efficace en tenant compte en outre des résultats des études de 2000 et 2004 sur les stations d'épuration dans les villes côtières de la Méditerranée. Dans ces études, il est relevé qu'un nombre considérable de villes côtières n'effectuent pas un rejet adéquat de leurs effluents et que la qualité des eaux réceptrices n'est pas compatible avec des utilisations telles que la baignade et la conchyliculture. Aussi est-il proposé d'élaborer, en coopération avec des experts nationaux et internationaux, un **document sur un rejet adéquat des eaux usées**, y compris les émissaires côtiers, qui serait considéré comme une base de préparation du matériel didactique à utiliser ensuite pour le renforcement des capacités.

L'actualisation de l'étude sur les stations d'épuration des eaux usées dans les villes côtières de la Méditerranée a révélé qu'en fait seule une partie de la population estimative du littoral était concentrée dans des villes de plus de 10 000 habitants et que, en bonne logique, pour mieux évaluer non seulement les besoins mais aussi les rejets d'eaux usées traitées en Méditerranée, il importait de procéder à une étude portant sur les agglomérations de plus de 2 000 et de moins de 10 000 habitants. Aussi est-il proposé de mener une **étude régionale sur l'évaluation des agglomérations du littoral** comprises entre ces deux chiffres de population et sur leur capacité à traiter et à éliminer efficacement leurs effluents.

Étant donné que l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées est d'ordinaire du ressort des autorités locales, lesquelles ne possèdent pas souvent les compétences scientifiques et techniques requises, il est proposé d'élaborer un **document sur la construction, la gestion et l'exploitation des stations d'épuration**, lequel serait utilisé par les administrations locales. Ce document devrait être concis, indicatif, simple, scientifiquement étayé et à même de fournir des solutions pour la prise de décision. Avec ce document, et pour assurer l'utilisation efficace des documents établis à ce jour et de contribuer à la mise en œuvre des plans sectoriels, notamment de ceux qui ont trait aux eaux usées municipales, il est proposé de lancer **une étude pilote sur l'application efficace des documents se rapportant aux eaux usées** élaborés en liaison avec les PAN. Il conviendrait aussi de prêter attention à l'utilisation des Lignes directrices et des documents d'accompagnement, de manière à apporter une aide pratique à ceux qui sont confrontés à des problèmes de pénurie d'eau. Une réunion des experts nationaux chargés de la mise en œuvre des plans sectoriels, afin qu'ils envisagent l'utilisation pratique des documents en question pour aider la gestion et l'application des plans sectoriels concernant les eaux usées municipales, fournirait les orientations nécessaires grâce à l'examen des problèmes recensés, des propositions de mesures correctrices et des solutions applicables.

Sur demande des pays, une assistance continuera à être dispensée sur les questions de la gestion écologiquement rationnelle des eaux usées, y compris la promotion de l'utilisation des eaux usées correctement traitées. En outre, des activités visant au raccordement de toutes les villes et agglomérations du littoral à un réseau d'assainissement, au choix d'un bon emplacement pour les émissaires côtiers, à l'adoption et l'application de tous les degrés de traitement des eaux usées, à la bonne conception des installations d'épuration et à leur exploitation et maintenance satisfaisantes avec une aide octroyée dans un programme de renforcement des capacités, seraient facilitées et appuyées par le programme MED POL.

Recommandations

Aux Parties contractantes

Prendre note des Lignes directrices OMS/MED POL proposées pour l'utilisation des eaux usées traitées dans la région méditerranéenne. Les Lignes directrices ont été établies à la suite d'une analyse soignée des conditions méditerranéennes et elles aideront les pays à réaliser les objectifs du PAS et des PAN relatifs à la gestion appropriée des eaux usées municipales.

Déchets solides

Sur la base des travaux réalisés au cours de l'exercice biennal antérieur, quand des Lignes directrices sur la gestion des déchets solides urbains du littoral ont été établies, tous les efforts ont été faits au cours de l'exercice biennal 2004-2005 pour faire connaître les Lignes directrices et assurer leur application au titre de la réalisation des objectifs du PAS et des PAN. À cet égard, le MED POL a présenté un document sur la situation des déchets solides côtiers en relation avec le milieu marin dans la région méditerranéenne lors du premier atelier régional du METAP sur la gestion des déchets solides, qui s'est tenu en Algérie en décembre 2004 et auquel il a pris part. Le Secrétariat a également eu des contacts étroits avec le Bureau du PNUE pour les mers régionales, et il en est résulté que les données et l'expérience acquises sur la gestion des détritiques côtiers, tout comme les Lignes directrices élaborées, seront à la base d'un instrument politique global sur les détritiques côtiers que le RS/PNUE est en train de préparer.

S'agissant de l'application concrète des Lignes directrices dans la région méditerranéenne, en coopération avec RAMOGE, le MED POL a lancé un projet pilote pour la gestion des

détritus côtiers au Liban, dans l'agglomération urbaine de Tripoli. Le projet pilote a notamment les objectifs suivants:

- a) amélioration du montage institutionnel concernant la gestion des déchets solides côtiers de la municipalité d'Al Mina; le MED POL sera chargé de cette tâche, en coopération avec le maire, le conseil municipal d'Al Mina et l'Union des associations du Nord pour le développement (UNADEP) du Liban;
- b) amélioration de la coordination entre les parties prenantes; le MED POL et RAMOGE aideront les autorités nationales et locales à mieux coordonner toutes les activités relatives à la gestion des déchets solides côtiers;
- c) octroi par le MED POL de conseils techniques concernant les divers éléments de la gestion des déchets solides dans les zones côtières;
- d) identification des sources de déchets solides et répartition de ceux-ci dans le milieu marin, à proximité des îles des Palmes; cette tâche sera exécutée au moyen d'un système SIG spécialisé qui sera géré par RAMOGE en coopération avec des étudiants de troisième cycle;
- e) la promotion de la participation et de la sensibilisation du public local au processus de gestion des déchets solides; RAMOGE et le MED POL seront responsables de cette tâche, laquelle sera confiée à un expert mis à disposition par RAMOGE.

Le projet est exécuté par l'UNADEP sous la supervision du Ministère libanais de l'environnement et du coordonnateur national pour le MED POL du Liban.

La réunion de lancement, avec la participation des parties prenantes, a été organisée par l'UNADEP en mars 2005 avec le concours du MEDPOL et de RAMOGE. Deux experts ont été recrutés par le MED POL pour aider la municipalité de Tripoli et le personnel de l'UNADEP à réaliser le projet pilote. Des brochures destinées aux campagnes de sensibilisation et un dossier pour les élèves des écoles sont à l'étude. RAMOGE prépare actuellement, en coopération avec l'université de Balamand à Tripoli, le système SIG pour la quantification et la caractérisation des débris côtiers ayant déposé sur le fond de la mer.

Compte tenu de l'intérêt manifesté par les pays à propos de la gestion des débris côtiers et des premières indications provenant du projet pilote mené au Liban, le MED POL lancera, avec l'assistance du FEM et en coopération avec le programme des mers régionales du PNUE, un certain nombre d'activités portant sur un projet FEM plus vaste à l'avenir. Ces activités comprendront une évaluation de la situation, des données et des informations relatives aux débris marins en Méditerranée, l'identification des partenaires potentiels de la société civile, la définition du mandat pour la proposition de projet FEM plus vaste, l'organisation d'un atelier pour convenir de ladite proposition et enfin le recensement des sources de cofinancement des activités du projet.

En outre, le MED POL diffusera dans tout le bassin méditerranéen divers supports tels que documents, brochures et dépliants qui seront réalisés dans le cadre du projet pilote du Liban pour servir à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets similaires dans l'ensemble de la région.

Pollution atmosphérique

En ce qui concerne l'estimation des émissions de polluants dans l'air, les données et informations soumises par les pays dans le cadre de l'établissement de leurs bilans de base d'émissions/rejets ont montré que la plupart des émissions dans l'air, en plus des sources

mobiles, émanaient du secteur énergétique et des unités de production d'énergie associées aux procédés industriels. C'est pourquoi le développement et l'application d'initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pourraient jouer un rôle majeur dans la réduction et la maîtrise de la pollution prévues au titre du PAS. À cet égard, le MED POL, en coopération avec le Bureau du GPA/PNUÉ, et avec le concours financier du Gouvernement italien, est prêt à lancer une série d'activités consacrées aux deux domaines précités. La présente réunion examinera les propositions et indiquera au Secrétariat comment les coordonnateurs nationaux conçoivent l'implication du MED POL dans ces domaines.

Pollution industrielle

En ce qui concerne la pollution industrielle, le MED POL, au cours de l'exercice 2004-2005, a créé une **base de données** intégrant celles provenant des bilans de base d'émissions/rejets de polluants, lesquelles ont été communiquées par les pays dans le cadre de l'élaboration des PAN. La base de données est agencée en sorte que les données et informations soient classées par région administrative, secteur, sous-secteur et processus. La base contient aussi les données et informations relatives aux stations d'épuration des eaux usées.

Qui plus est, le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, compte préparer **un guide à l'intention des pays méditerranéens non membres de l'Union européenne pour l'application d'un système de lutte contre la pollution sur la base des MTD et MPE**. Ce guide proposerait à chaque pays une procédure comportant les phases suivantes:

- comment déterminer le champ d'application: secteurs industriels (domaines verticaux), activités auxiliaires (domaines horizontaux), taille des entreprises industrielles, installations nouvelles et anciennes, extensions des entreprises, etc.; comment déterminer la structure chargée de définir d'un commun accord les MTD et MPE pour chaque secteur industriel dans le pays considéré;
- comment instaurer une procédure pour la détermination des MTD et MPE et pour leur réexamen périodique;
- comment analyser la législation environnementale et les pouvoirs confiés aux administrations publiques pour que les permis environnementaux fixent des valeurs limites d'émission (VLE) fondées sur les MTD et MPE;
- comment analyser en détail les conséquences techniques, environnementales, juridiques, et économiques de l'application du système; avant de se lancer dans l'application d'un système de cette importance, le pays lui-même doit mener une étude, beaucoup plus approfondie qu'elle ne le serait selon ce guide, des conséquences de l'application du système;
- comment rendre effective l'application du système et suivre cette application. Une fois que le pays a décidé de mettre en route l'application du système, le guide recommanderait sur ce point de quelle manière s'y prendre et en fonction de quels critères en suivre l'application pour en assurer le succès.

À la suite des travaux réalisés par le Secrétariat, au cours de l'exercice biennal précédent, sur la gestion du **dessalement de l'eau de mer**, qui a débouché sur l'établissement d'une évaluation, de Lignes directrices et sur la décision des Parties contractantes de considérer ces activités comme activités industrielles assujetties aux dispositions du Protocole "tellurique", le MED POL s'est employé à diffuser dans toute la mesure du possible les informations disponibles sur les risques environnementaux associés au dessalement et sur

les bonnes pratiques de gestion. C'est ainsi que les documents établis par le MED POL ont fait l'objet d'une large distribution et qu'un cadre du MED POL a participé au symposium international sur le dessalement de l'eau de mer organisé par l'Association européenne pour le dessalement, qui a eu lieu à Marrakech en mai 2004, et qu'il y a présenté une communication liminaire sur les activités de dessalement en Méditerranée et leurs impacts sur le milieu marin.

Le MED POL, avec le concours d'un expert régional, a établi une "**Évaluation assortie de Lignes directrices, pour l'élaboration de réglementations nationales concernant les émissions/rejets provenant d'installations industrielles**" (voir le document UNEP UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.12). Le document a pour objet:

- de fournir aux pays des informations de base sur les diverses normes environnementales applicables à l'industrie qui sont en vigueur dans différents pays méditerranéens;
- de recenser selon quelles modalités les normes ont été instaurées dans les pays membres et non membres de l'UE;
- d'identifier différentes modalités d'instauration de normes environnementales actualisées;
- d'esquisser une méthodologie que les industriels pourraient utiliser pour suivre la réduction de la pollution.

Il ressort de l'évaluation que seuls quelques pays méditerranéens ont établi un cadre conceptuel pour élaborer des normes applicables aux effluents industriels. Le niveau d'élaboration des politiques d'environnement dans l'industrie varie d'un pays à l'autre. Dans la plupart d'entre eux, plusieurs lacunes juridiques, institutionnelles et manques de ressources limitent l'application effective des réglementations déjà instaurées. Le document en conclue que des normes d'environnement nouvelles ou actualisées dans l'industrie ou l'optimisation de la situation existante exigent des améliorations parallèles en matière de délivrance de permis et d'application effective, de politique de prévention, de disponibilité de ressources et d'instruments économiques.

Sur la base de ce document, le Secrétariat, à la demande des autorités nationales du Maroc, lancera bientôt dans ce pays un projet visant à élaborer des normes applicables à un certain nombre de secteurs industriels. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le MED POL continuera à dispenser une assistance à d'autres pays soucieux d'élaborer des réglementations nationales fixant des normes d'effluents industriels.

S'agissant de la pollution industrielle, il a été prêté, au cours de l'exercice considéré, une attention toute particulière aux substances qui sont toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation (TPB), et notamment aux douze POP prioritaires. Compte tenu des objectifs proposés pour les POP énumérés dans le PAS, un document sur les "**les produits auxquels recourir en remplacement des POP**", assorti de Lignes directrices sur cette question, a été élaboré. Il est soumis à la présente réunion comme document d'information (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.13) et recommande l'utilisation de substances qui peuvent remplacer les POP, en fournissant des orientations à cet effet.

Pour faire en sorte que les objectifs et les calendriers fixés par le PAS restent toujours actualisés et réalistes, les Parties contractantes ont décidé d'exclure l'éventualité d'une **actualisation du PAS** qui se ferait en une seule et même fois car elle risquerait de redevenir très vite dépassée, compte tenu des développements nationaux, régionaux et internationaux ininterrompus. Au lieu de cela, les Parties contractantes ont décidé de demander au MED POL de réexaminer sur une base régulière les objectifs, avec leurs dates limites, afin de voir s'ils restent valables ou s'ils appellent des recommandations en vue de leur révision.

Pour le moment, les engagements énoncés dans le PAS qui demandent à être examinés sont énumérés sur le tableau ci-dessous:

Rubrique	Engagements	Notes/Observations
Eaux usées municipales	D'ici à 2005 éliminer les eaux usées des villes et agglomérations urbaines de plus de plus 100 000 habitants conformément aux dispositions du Protocole "tellurique"	
Déchets solides	D'ici à 2005, faire reposer la gestion des déchets solides sur la réduction à la source, la collecte sélective, le recyclage, le compostage et l'élimination écologiquement rationnelle dans les villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants	Un projet régional METAP est en cours et porte sur sept pays méditerranéens de la région MENA .
Développement industriel	Dans un délai de 10 ans. réduire de 50% les rejets, émissions et pertes de TPB provenant des installations industrielles	L'échéance de 10 ans après l'adoption du PAS correspond à l'année 2007
	Dans un délai de 10 ans, réduire de 50% les rejets, émissions et pertes de substances polluantes provenant des installations industrielles et dans les "points chauds" et les zones problématiques	L'échéance de 10 ans après l'adoption du PAS correspond à l'année 2007
	D'ici à 2005, réduire de 50% les apports des 12 POP prioritaires	Également visés par les conventions de Stockholm
	D'ici à 2005, collecter et éliminer tous les déchets de PCB selon des modalités offrant toute sécurité et écologiquement rationnelles	Un premier inventaire des PCB a été établi par le Secrétariat
	D'ici à 2005, réduire de 50% les rejets, émissions et pertes de métaux lourds (Hg, Cd, Pb)	
	D'ici à 2000, réduire de 25% les rejets, émissions et pertes de métaux lourds (Hg, Cd, Pb)	
	D'ici à 2005, éliminer progressivement l'utilisation des composés organomercuriques	
	Dans un délai de 10 ans, réduire de 50% les apports de DBO, éléments nutritifs et matières en suspension, conformément aux dispositions du Protocole "tellurique"	L'échéance de 10 ans après l'adoption du PAS correspond à l'année 2007

Rubrique	Engagements	Notes/Observations
	Réduire les apports d'éléments nutritifs provenant des pratiques agricoles et aquacoles dans les zones où ces apports peuvent causer une pollution	
	D'ici à 2005, collecter et éliminer tous les produits chimiques obsolètes selon des modalités offrant toute sécurité et écologiquement rationnelles	
	D'ici à 2005, collecter et éliminer 50% des huiles lubrifiantes usées selon des modalités offrant toute sécurité et écologiquement rationnelles	
	Dans un délai de 10 ans, réduire de 20% la quantité de piles/accumulateurs usés	L'échéance de 10 ans après l'adoption du PAS correspond à l'année 2007

Sans mettre en doute l'importance de l'ensemble des engagements ci-dessus, un premier examen auquel a procédé le Secrétariat avec quelques experts, examen qui se fondait en majeure partie sur des données et informations à jour contenues dans les BDN et BB récemment établis, a donné à penser que les questions prioritaires pourraient être les suivantes:

- la réduction des apports d'éléments nutritifs provenant des installations industrielles
- la réduction des apports de mercure
- la gestion et l'élimination selon des modalités écologiquement rationnelles des stocks de PCB et produits chimiques obsolètes
- la gestion des huiles lubrifiantes
- la réduction de la quantité de piles/accumulateurs usés.

Eu égard aux indications ci-dessus et à la procédure concluante suivie lors du précédent exercice biennal quand les dates limites initiales pour la réduction de la production de déchets dangereux et pour la réduction de la DBO industrielle ont finalement été revues par les Parties contractantes à leur réunion de 2003 sur la base des plans régionaux préparés par le Secrétariat, le MED POL propose de suivre la même procédure pour les objectifs susmentionnés et d'adopter éventuellement de nouvelles dates limites plus réalistes, en tant que de besoin. Par conséquent, et si les coordonnateurs nationaux entérinent cette proposition, le Secrétariat, au cours de l'exercice 2006-2007, établira, en se fondant sur les données et informations récentes contenues dans les BDN, BBN, PS et PAN, et en coopération avec les autorités nationales et les experts régionaux, des plans régionaux concernant les questions prioritaires indiquées, en y intégrant une proposition de dates limites spécifiques. Les plans régionaux, avec les dates limites correspondantes, seront soumis à la prochaine réunion des coordonnateurs nationaux en 2007, pour approbation et transmission ultérieure aux Parties contractantes pour adoption.

De plus, le MED POL préparera **un document comportant une analyse comparative des méthodologies existantes pour la quantification des pertes d'éléments nutritifs provenant des pratiques agricoles** dans le milieu marin et qu'il conviendra d'utiliser à l'avenir pour la quantification des apports nationaux d'éléments nutritifs émanant de sources diffuses.

Enfin, suite à l'adoption par les Parties contractantes, en 2003, du **Plan régional de réduction, d'ici à 2010, de 50% de la DBO d'origine industrielle**, le MED POL préparera

une évaluation de l'état d'application de la décision, à soumettre aux coordonnateurs nationaux pour examen, puis transmission aux Parties contractantes en 2007.

Recommandations

Aux Parties contractantes

Communiquer au Secrétariat toutes les données et informations disponibles relatives aux apports d'éléments nutritifs et de mercure provenant des installations industrielles et aux systèmes de gestion nationaux des PCB, produits chimiques obsolètes, huiles lubrifiantes et piles/accumulateurs usés, pour permettre d'établir des plans régionaux à jour de réduction de la pollution dans le cadre du PAS.

Au Secrétariat

Établir des plans régionaux de réduction de 50% des éléments nutritifs et de 20% du mercure provenant des installations industrielles, pour la gestion et l'élimination des stocks de PCB et produits chimiques obsolètes, d'huiles lubrifiantes et de piles/accumulateurs usés. Les plans devraient être établis sur la base des données et informations récentes recueillies dans le cadre de l'élaboration des BBN, BDN, PS et PAN et devraient fixer des objectifs et dates limites réalistes basés sur ceux indiqués dans le PAS.

Surveillance continue

Depuis la dernière réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, trois nouveaux programmes nationaux de surveillance continue ont été signés avec la Syrie (décembre 2003), le Maroc (juillet 2004) et l'Algérie (novembre 2004), lesquels, s'ajoutant aux autres huit pays ayant des programmes déjà en cours (Albanie, Chypre, Croatie, Grèce, Israël, Slovaquie, Tunisie et Turquie) font que 11 pays, au total, ont conclu des accords de surveillance finalisés et opérationnels avec le MED POL. Les accords de surveillance continue conclus avec la Grèce et la Slovaquie ont en outre été révisés en 2004. En 2005, il est prévu de réviser les accords avec la Tunisie, Chypre, la Croatie et Israël. Des négociations sont déjà engagées en vue d'éventuelles modifications.

Un aide financière a été allouée à tous les pays participants et deux instruments, un spectromètre d'absorption atomique à four graphite (AAS-GF) et un système de digestion à micro-ondes, ont été fournis respectivement à l'Albanie et à la Tunisie en 2004.

Le Secrétariat a déployé beaucoup d'efforts pour associer aux activités de surveillance continue d'autres pays. Les négociations engagées avec le Liban, la Libye et Malte n'ont pu aboutir à la préparation de projets de programme, pas plus que les discussions avec des experts égyptiens et leur visite à Athènes concernant un accord avec leur pays. En dépit du fait que la France, l'Italie, Monaco et l'Espagne ont explicitement fait part de leur intérêt et de leur disponibilité lors de contacts et de visites répétés, ces pays n'ont pas formulé de programme, si bien qu'une importante lacune subsiste dans la couverture du volet "surveillance continue" du MED POL et compromet sérieusement la crédibilité du programme en dehors de la région. De plus, le déficit de surveillance continue représente un gros obstacle à une mise en œuvre rationnelle du PAS, en particulier quant à l'efficacité des mesures prises pour la réduction de la pollution.

Recommandation

Aux Parties contractantes

Considérer la formulation et la mise en œuvre de programmes de surveillance continue de la pollution marine comme une obligation de toutes les Parties aux termes des articles 7 et 8 du Protocole "tellurique" et comme un outil indispensable à une mise en œuvre rationnelle du PAS, en particulier pour l'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour la réduction de la pollution.

Compte dûment tenu des difficultés rencontrées par le Secrétariat pour obtenir une couverture géographique complète des activités de surveillance continue et comme suite aux recommandations spécifiques de l'évaluation du MED POL - Phase III sur cette question, le Secrétariat compte développer de **nouvelles stratégies pour obtenir une meilleure participation aux activités de surveillance continue et d'évaluation** dans les eaux côtières et aux "points chauds" de pollution. Pour atteindre cet objectif, en plus de la poursuite des contacts, des visites, de la formation et des négociations avec les pays pour obtenir la formulation de programmes de surveillance continue, il est proposé de lancer parallèlement les initiatives suivantes:

- Des études de base – à l'échelle sous-régionale - (comme l'initiative MEDICIS) concernant les eaux côtières pourraient être développées et planifiées en vue de fournir une base scientifique tant à l'évaluation de l'état des eaux côtières de la Méditerranée qu'à l'identification des "points chauds". (Une étude similaire visant à établir un tableau complet de la Méditerranée occidentale est en cours en France, en Italie et en Espagne et s'achèvera en juin 2005, avec le concours d'Interreg; une étude est prévue au Maroc, en Tunisie et en Algérie en 2006, et il a été demandé au MED POL de l'appuyer. Cet exercice pourrait être étendu à d'autres sous-bassins en 2007, par exemple l'Adriatique, l'Égée, etc.).
- Des activités de surveillance des tendances temporelles – en fait, elles seraient entreprises au sein des programmes de surveillance MED POL ayant les mêmes objectifs; il sera demandé à des pays non participants de communiquer des ensembles de données comparables sur toute la période de la Phase III, y compris le prochain exercice biennal.
- Des activités de surveillance des tendances seront améliorées pour inclure davantage de sites (ou des sites critiques) qui sont soumis aux effets directs d'une pollution d'origine terrestre pour laquelle des mesures sont prises ou prévues conformément aux objectifs du PAS et des PAN. Toutes ces activités spécifiques de sites seront mieux intégrées avec les informations et études disponibles sur les apports (charges polluantes).
- Pour mieux répondre aux besoins politiques du Protocole "tellurique", du PAS et d'autres obligations régionales pertinentes, la batterie actuelle des paramètres de surveillance devrait être élargie de manière à inclure des contaminants organiques spécifiques.
- L'outil "surveillance continue" au service de la lutte antipollution (activités de surveillance de la conformité) fera l'objet d'une révision approfondie en vue de mieux appréhender son utilisation dans la lutte antipollution au niveau national.
- Le MED POL devrait examiner comment il est possible d'étendre les activités de surveillance continue et d'évaluation pour qu'elles portent aussi sur l'état de la qualité du milieu marin et côtier, y compris ses impacts sur les populations.

La première évaluation des données du MED POL - Phase III a été effectuée au cours de la deuxième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance qui s'est tenue en

décembre 2003 (UNEP(DEC)/MED 243/3). La troisième réunion de ce type est prévue pour décembre 2005 et il y sera fait une présentation de l'état et des tendances à des "points chauds" sélectionnés – pour lesquels des données sont disponibles. Les pays qui, à ce jour, n'ont pas encore soumis de données à la base MED POL seront invités à présenter des analyses comparables de leurs données.

Après l'approbation de la nouvelle **stratégie de surveillance de l'eutrophisation** en 2003 (UNEP(DEC)/MED WG.231/14), les experts désignés par les gouvernements ont identifié quelques-uns "points chauds" et "zones sensibles" en raison de l'eutrophisation de leurs eaux côtières (UNEP(DEC)/MED 243/4). Sur la base de cet acquis, le Secrétariat a engagé des négociations avec plusieurs pays au cours de l'exercice 2004-2005 en vue d'élargir leurs programmes et d'y inclure la surveillance de l'eutrophisation. Ainsi, le programme slovène de surveillance continue à été révisé afin d'y intégrer une composante complète sur l'eutrophisation, et, au Maroc, la lagune de Nador a été incluse comme site pilote dans le programme national de surveillance de l'eutrophisation qui a été signé en 2004. Un programme a également été formulé pour le site pilote turc de la baie de Mersin, et l'activité démarrera en 2005. En Tunisie, deux sites du golfe de Gabès ont été retenus comme zones pilotes et les détails techniques ont été examinés lors d'une réunion tenue à Tunis (mars 2005). Il est maintenant prévu de réviser l'accord de surveillance tunisien afin d'y intégrer la surveillance de l'eutrophisation à ces sites. Les autorités chypriotes ont proposé de lancer l'activité à une exploitation piscicole qui pourrait être sensible à l'eutrophisation. Au cours du second semestre 2005, les experts nationaux seront invités à élaborer un rapport sur les antécédents de phénomènes d'eutrophisation pour les sites susmentionnés et, si possible, à étendre cette étude à toutes leurs eaux nationales ou du moins aux autres sites d'eutrophisation. Ces rapports seront présentés à la troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue (décembre 2005) ainsi que l'état de mise en œuvre des programmes de surveillance de l'eutrophisation aux sites retenus.

Au cours du prochain exercice biennal, la liste des sites sensibles à l'eutrophisation ou des sites où celle-ci est déjà manifeste sera actualisée et complétée pour une meilleure représentation géographique de l'ensemble de la région et, sur cette base, des activités de surveillance pilotes spécifiques pourront être recommandées pour inclusion dans les programmes nationaux de surveillance. En outre, la possibilité d'établir une évaluation actualisée de l'eutrophisation en Méditerranée sera examinée.

S'agissant des stratégies à moyen/long terme du programme MED POL sur l'eutrophisation (UNEP(DEC)/MED WG.231/14), la composante biologique de celui-ci sera développée et intégrée en tenant compte des nouveaux objectifs et champ d'activité du MED POL - Phase IV. De nouveaux outils de surveillance et d'évaluation seront explorés et la coopération avec des groupes de travail et des réseaux internationaux tels que le groupe ad hoc/EMMA sur l'eutrophisation, le groupe de travail de la COI sur les indicateurs benthiques, MARBENA, etc., sera resserrée et mieux coordonnée.

Les travaux en cours de la communauté scientifique méditerranéenne sur **les systèmes de surveillance et d'observation opérationnels** feront l'objet d'un suivi attentif et la coopération sera renforcée sur une base concrète, par exemple au moyen de la formulation d'initiatives et d'exercices pilotes conjoints.

Comme l'avait recommandé la deuxième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance (UNEP(DEC)/MED 243/4), une réunion d'experts a été organisée à Athènes les 14 et 15 avril 2005, pour réviser les **stratégies MED POL de surveillance des sédiments** pour l'évaluation de l'état et des tendances appliquée aux "points chauds" et aux eaux côtières. Les experts méditerranéens, de concert avec un expert OSPAR, ont révisé les stratégies actuelles et conseillé le MED POL sur certaines questions. Le rapport de la

réunion (UNEP(DEC)/MED 273/4) offre des suggestions importantes qui sont nécessaires pour parvenir à un programme fiable de surveillance des sédiments.

En ce qui concerne la **surveillance continue des charges provenant de sources ponctuelles et diffuses**, l'on s'est efforcé d'inclure le plus grand nombre possible de points de rejet et d'apports fluviaux dans les programmes de surveillance. Des problèmes ont affecté la transmission des données et l'initiative n'a eu qu'une efficacité mitigée au sein du programme de surveillance MED POL en cours.

Pour les activités de **surveillance de la conformité**, les pays ont été invités à compléter tout spécialement leurs rapports "conformité" à propos des eaux de baignade et des effluents. Des réponses n'ont été reçues que d'un nombre limité de pays.

Une réunion de consultation sur "Les critères et normes pour la surveillance sanitaire des eaux côtières à usage récréatif" s'est tenue à Athènes en décembre 2003. La réunion avait pour objet d'examiner les directives OMS sur la sécurité des eaux à usage récréatif et les premiers éléments du projet de directive de la CE sur les eaux de baignade, encore en discussion, afin d'élaborer et de formuler des recommandations appropriées sur des **critères et normes de qualité méditerranéens pour la surveillance des eaux de baignade côtières** et de proposer des activités préliminaires relatives à la surveillance de ces zones. Dix-sept experts désignés par les gouvernements ont pris part à la réunion et sont convenus de proposer des critères et normes tenant compte des directives OMS et de la directive de la CE. De plus, une étude pilote visant à identifier les caractéristiques physiques et chimiques des eaux de baignade a été lancée, à savoir la préparation pour cinq plages de profils à propos desquels certains pays avaient fait part de leur intérêt. Ces études pilotes devraient permettre d'obtenir des informations pertinentes sur la situation des plages, en sorte que celles-ci puissent être classées en fonction de critères et normes à adopter.

Le projet de Lignes directrices sur les critères relatifs aux eaux de baignade côtières en cours d'élaboration exigera des travaux préliminaires avant son application effective. Les activités à lancer, avec l'appui prévu du FEM, comporteront:

- la préparation d'une méthodologie commune d'établissement de "profils de plages" en tenant compte des travaux déjà réalisés dans certains pays; et
- un atelier chargé d'évaluer la méthodologie et d'identifier d'éventuels problèmes et besoins en renforcement des capacités,

en vue de formuler une méthodologie commune d'établissement de "profils de plages" et un document opérationnel pour son application.

L'application des normes et critères nouveaux, les études pilotes sur les profils de plages et les activités complémentaires sur la gestion des plages sont des questions qui nécessitent un examen plus poussé, des orientations et, par-dessus tout, un programme détaillé et bien élaboré d'adoption et d'application progressive des critères relatifs aux eaux de baignade. Par conséquent, il est proposé de convoquer, au cours de l'exercice 2006-2007, une réunion consultative d'experts qui sera chargée d'examiner plus avant les questions relatives à la qualité des eaux de baignade et de finaliser les critères.

La dernière évaluation de la qualité des **eaux conchylicoles** a été réalisée en 1996 dans le but de recenser les règles et réglementations nationales des pays méditerranéens, ainsi que les données de la surveillance de la qualité des eaux pour ces exploitations. Dix ans plus tard, il apparaît opportun d'évaluer à nouveau l'état des eaux conchylicoles dans les pays méditerranéens en menant une étude régionale pour évaluer la qualité de ces eaux.

Base de données et flux de données

Après finalisation de la base de données MED POL et de sa version web, toutes les données disponibles de la période 1999-2003 ont été chargées dans la base et la procédure de vérification/validation a été menée à bien en coopération avec les détenteurs des données. Un nombre considérable d'archives ont été ainsi vérifiées et toutes les données marquées.

La version web de la base de données a été mise à jour à plusieurs reprises en 2004-2005 et les participants au MED POL en ont été informés. Le site web (<http://195.97.36.231/medpol/>) affiche des informations sur les stratégies, activités et participants de la surveillance MED POL ainsi que sur les formulaires de notification et les données validées des Phases I et II du programme. Un inventaire dynamique de la base de données de MED POL - Phase III est aussi inclus avec des outils de recherche des stations et échantillons.

Aux termes d'un accord conclu entre le **MED POL** et l'**Agence européenne pour l'environnement (AEE)** en 2003-2004, il a été réalisé un échange complet des données disponibles entre les deux organismes. En outre, la procédure qui a été convenue avec les pays méditerranéens/européens et intégrée dans leurs accords de surveillance respectifs sera appliquée dans l'avenir.

La base de données continuera à être opérationnelle pour stocker, vérifier/valider, transmettre et évaluer les données issues de la surveillance de la pollution. Le site web restera en rapport dynamique avec la base de données en sorte que des renseignements puissent être obtenus sur l'état et le contenu de la base. De plus, la base de données de la surveillance fera partie intégrante du système d'information que le MED POL compte préparer en coopération avec le CAR/TDE.

Questions émergentes et recherche concernant la pollution

S'agissant de la recherche et de l'assistance pour les questions émergentes, un projet de recherché conjoint sur les bioindicateurs de phénomènes invasifs en Méditerranée associant des instituts de Grèce, Tunisie et Syrie a été en partie appuyé par le MED POL en 2003 et 2004. Une autre activité de recherche menée à bien en 2004 a été exécutée par l'IOLR (Israël) sur les apports atmosphériques d'azote et de phosphore en rapport avec des phénomènes de poussière se produisant en Méditerranée orientale. Le MED POL a contribué aux travaux de la COI-UNESCO NEWS pour la composante méditerranéenne de l'estimation des apports diffus d'éléments nutritifs provenant des bassins versants de la planète. Le MED POL a prévu de lancer une étude sur l'essai de l'indice TRIX (UNEP(DEC)/MED WG.231/14) en différentes zones autres que l'Adriatique Nord (où cet indice a été testé au moyen de données portant sur plusieurs décennies). À cette fin, il a été proposé au HCMR (Grèce), en 2005, d'utiliser sa base de données nationale pour tester l'indice TRIX. Une autre proposition de recherche sur les effets biologiques a été acceptée par l'UoTA (Israël) et elle est en cours d'exécution en 2005.

En ce qui concerne les projets méditerranéens de l'UE, le MED POL a pris une part active au projet MAMA qui s'achève en 2005. Le MED POL est désormais partenaire du projet IASON qui sera poursuivi jusqu'en juin 2006.

Il est prévu de présenter les résultats des activités de recherche lors de la prochaine réunion MED POL chargée d'examiner les activités de surveillance (décembre 2005), pour que les coordonnateurs nationaux les examinent et formulent des observations ainsi qu'il avait été fait lors de la précédente réunion (UNEP(DEC)/MED 243/3 et 243/4).

En 2006-2007, le MED POL continuera à accorder un appui partiel aux activités de recherche et études relatives sur les questions de pollution émergentes, contribuant en cela

à la poursuite de la mise en œuvre des volets "évaluation" et "maîtrise" de la pollution du programme .

Renforcement des capacités

Au cours de l'exercice 2000-2005, avec la **composante "formation" et l'attribution de bourses**, un appui financier a été fourni à un certain nombre de chercheurs et jeunes scientifiques pour les aider à participer à des conférences internationales, ateliers, programmes de formation, etc., et cela en accordant la priorité aux candidats prévoyant de faire des communications acceptées s'inscrivant dans le cadre du MED POL ainsi que ceux ayant besoin de recevoir une formation à des techniques de pointe en vue d'une meilleure mise en œuvre des programmes MED POL..

Trois cours de formation organisés au niveau sous-régional et deux au niveau national sur la **quantification des rejets provenant des cours d'eau en Méditerranée** ont été organisés avec le concours du Projet FEM. Ces cours avaient pour objet:

- d'examiner les Lignes directrices pour la surveillance des fleuves/cours d'eau et la quantification des rejets qui en proviennent, établies par le Secrétariat
- de présenter l'état le plus récent des connaissances en matière de quantification des rejets en Méditerranée
- d'examiner les activités nationales de surveillance des fleuves/cours d'eau
- d'identifier les lacunes, obstacles et besoins en vue d'améliorer et de développer le processus de quantification des rejets provenant des fleuves/cours d'eau.

Les réunions sous-régionales se sont tenues: au Caire (Égypte) à l'intention d'experts syriens, égyptiens et libanais; à Tunis (Tunisie) à l'intention d'experts tunisiens, marocains et algériens; et à Split (Croatie) à l'intention d'experts croates, serbes et monténégrins, slovènes et bosniaques.

Les deux cours nationaux se sont tenus en Turquie et en Albanie. Une série de supports didactiques ont été préparés en anglais, arabe, français, croate, albanais et turc (voir les documents UNEP(DEC)/MED/GEF WG.250/2, UNEP(DEC)/MED/GEF WG.252/2, UNEP(DEC)/MED/GEF WG.256/3, UNEP(DEC)/MED/GEF WG.257/3, UNEP(DEC)/MED/GEF WG.265/3, soit 5 rapports).

Pour tirer les conclusions des débats intervenus lors des cours de formation sur la quantification des apports de polluants par les fleuves en mer Méditerranée et de l'examen des expériences nationales dans ce domaine, le Secrétariat élaborera une méthodologie harmonisée et un manuel pour la quantification des apports de polluants par les fleuves en mer Méditerranée, lesquels seront examinés lors d'une réunion d'experts régionaux.

Dans le cadre de sa stratégie d'**information du public** sur les grandes questions de la pollution d'origine terrestre en Méditerranée, le MED POL, en coopération avec le bureau d'information du PAM et les autorités de Malte, a organisé dans ce pays, les 7 et 8 avril 2005, une réunion à laquelle ont participé un grand nombre de journalistes méditerranéens. Après la réunion, de nombreux journaux nationaux ont publié des articles sur les problèmes abordés lors de la réunion.

Le Laboratoire d'études sur le milieu marin (MEL) de l'AIEA a poursuivi l'aide qu'il apporte au Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) avec la réalisation d'un programme très complet d'**assurance qualité des données** dans le cadre de la mise en œuvre des

programmes de surveillance continue. Ainsi qu'il est exposé ci-dessous plus en détail, l'œuvre accomplie par le MEL/AIEA au cours de l'exercice 2004-2005 a été axée sur les stages de formation en chimie analytique des polluants marins, les études interlaboratoires et l'octroi de conseils techniques spécialisés dans le cadre de missions dans les pays et de la participation à des réunions.

Deux stages de formation ont eu lieu au cours du second semestre 2004, et les rapports complets des cours individuels ont déjà été soumis au MED POL. Un stage de formation au dosage des pesticides chlorés et des PCB dans les échantillons marins a été organisé du 5 au 21 juillet et a réuni 6 stagiaires provenant de 6 pays différents. De même, un stage de formation à l'analyse des métaux dans des échantillons marins a été organisé du 27 septembre au 8 octobre et a réuni également 6 stagiaires provenant de 6 pays différents.

Deux autres stages de formation se tiendront à Monaco en septembre 2005. Ils porteront respectivement sur l'analyse des pesticides chlorés et des PCB et sur la détermination des métaux dans les échantillons marins. Chaque stage devrait réunir 6 participants, sous réserve de leur désignation par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL et de leur sélection en consultation avec le Secrétariat du MED POL à l'Unité de coordination d'Athènes.

Un rapport a été établi pour l'étude interlaboratoires de l'échantillon IAEA-432 (tissu de moule) à laquelle ont pris part 41 laboratoires de 14 pays méditerranéens (*Intercomparaison à l'échelon mondial et régional pour la détermination de composés organochlorés et d'hydrocarbures de pétrole dans le tissu de moule IAEA-432*, Rapport IAEA/MEL/74, mars 2004). Un rapport distinct a été établi à l'intention du MED POL, qui ne concernait que les laboratoires de la région méditerranéenne (*Étude des performances analytiques pour le MED POL: Détermination de composés chlorés et d'hydrocarbures de pétrole dans le tissu de moule IAEA-432*, avril 2004).

Le rapport sur l'étude interlaboratoires de l'échantillon IAEA-433 (sédiment marin), à laquelle ont participé 37 laboratoires de 13 pays méditerranéens, a été achevée (*Exercice d'intercomparaison à l'échelon mondial pour la détermination de métaux et de méthylmercure dans un échantillon de sédiment marin IAEA-433*, Rapport IAEA/MEL/75, juillet 2004).

Deux nouveaux échantillons d'homogénat de thon ont été préparés pour une étude interlaboratoires sur les contaminants organiques (IAEA-435) et sur les métaux (IAEA-436). L'échantillon IAEA-435 a été distribué en octobre 2004 à 63 laboratoires de 16 pays de la région méditerranéenne. La date limite de notification des résultats était fixée à la fin septembre 2005. L'échantillon IAEA-436 a été distribué en octobre 2004 à 57 laboratoires de 17 pays de la région méditerranéenne. La date limite de notification des résultats était fixée à la fin avril 2005. Les données soumises seront interprétées et deux rapports seront établis avant la fin 2005.

Il a également été fait appel à l'expertise du MEL pour aider le MED POL de diverses façons pendant l'actuel exercice biennal, à savoir, entre autres, les activités suivantes:

- compilation d'une méthode de référence pour les analyses des éléments nutritifs dans l'eau de mer
- participation au nom du MED POL à la réunion du conseil consultatif de l'organisme européen d'assurance qualité QUASIMEME à Berlin (octobre 2004) et en Hollande (octobre 2005)
- missions d'assurance qualité dans les pays.

En ce qui concerne l'exercice 2006-2007, le rôle principal du MEL consistera à poursuivre la mise en œuvre d'un programme très complet d'assurance qualité des données dont les principaux éléments devraient rester les stages de formation, les études interlaboratoires/tests d'efficacité et l'octroi de conseils techniques spécialisés dans le cadre de missions dans les pays et de participation à des réunions.

Ces dernières années, il a été organisé à Monaco deux stages de formation par an. Ils ont été centrés sur l'analyse des contaminants organiques et des métaux lourds en ayant recours à des méthodes couramment disponibles comme la chromatographie en phase gazeuse à détecteurs ECD/FID pour les substances organiques et la spectrophotométrie d'absorption atomique pour les métaux. Étant donné que la sophistication des techniques et de l'instrumentation ne cesse de croître dans certains pays, il est proposé que soient représentées, peut-être tous les deux ans, davantage de techniques de pointe comme la chromatographie en phase gazeuse – spectrophotométrie de masse (GC-MS) et la spectrométrie de masse par plasma à couplage inductif (ICP-MS). De même, au cours du prochain exercice biennal, il pourrait être organisé un nouveau stage consacré à l'analyse des composés organostanniques, substances qui sont déjà prioritaires pour les pays de l'UE.

Les études interlaboratoires et les tests d'aptitudes techniques sont jugés essentiels pour entretenir un ensemble de données harmonisées sur l'environnement. Il est prévu de poursuivre cette activité. À mesure qu'un nombre croissant de laboratoires analyseront une gamme plus large de polluants, la liste des composés à notifier devrait s'allonger. Ainsi, une étude sur l'aptitude des laboratoires de la région méditerranéenne à doser les composés organostanniques serait très utile. Les nouveaux biocides qui vont remplacer les composés organostanniques dans les peintures présentent un intérêt du même ordre; or rares sont pour l'heure les laboratoires de la région qui soient à même de les doser. Il y a là un domaine à prendre en compte pour le jour où (et de préférence avant) la Convention OMI interdisant les peintures à base d'organostanniques entrera en vigueur. L'interdiction des peintures à base d'organostanniques surtout les navires devrait entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008.

Pour ce qui est des **activités d'assurance qualité concernant le programme sur l'eutrophisation**, un deuxième stage de formation s'est déroulé au Centre de recherches marines (CRM) de Cesenatico (Italie), du 2 au 5 novembre 2004. Trois instituts italiens - ARPA-ER, CRM et ICRAM – ont à nouveau conjugué leurs efforts et leurs motivations pour organiser le stage auquel ont pris part treize scientifiques de onze pays méditerranéens. En marge de ce stage, une consultation d'experts informelle s'est tenue à propos du projet de manuel pour le programme sur l'eutrophisation, et une version révisée du projet a été élaborée et sera bientôt finalisée. Enfin, une liste des laboratoires participant au programme MED POL sur l'eutrophisation a été récemment établie et communiquée au MEL/AIEA pour la distribution d'échantillons d'éléments nutritifs aux fins d'intercomparaison.

S'agissant du renforcement des capacités pour le programme sur l'eutrophisation, la coopération entre les instituts italiens (ARPA-ER, CRM et ICRAM) et le MEL/AIEA se poursuivra au cours de l'exercice 2006-2007 dans les domaines de la formation, des études d'intercomparaison et de l'appui technique et scientifique.

Les études sur les effets biologiques se sont poursuivies pour être intégrées dans le programme de surveillance continue, sa composante recherche et les activités d'assurance qualité. Le DISAV (université de Gênes et d'Alessandria, Italie) a continué à faire office de centre de référence pour aider le MED POL sur ces questions. En 2004, un exercice d'intercomparaison a été organisé pour les laboratoires qui avaient participé aux activités de formation précédemment organisées pour le MED POL. Une formation individuelle destinée à un chercheur syrien a aussi été dispensée en 2004 par le centre de référence. Des activités de formation sont aussi prévues en 2005 pour un nombre supplémentaire de

scientifiques. En 2006-2007, le DISAV continuera à faire office de centre de référence pour les études sur les effets biologiques.

Comme suite au **Cours de formation régional sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales** qui s'est tenu au cours de l'exercice biennal précédent, l'OMS/MED POL a organisé plusieurs cours de formation nationaux au cours de la période considérée. Pour améliorer l'efficacité des cours, le matériel didactique a été traduit et mis à disposition dans les langues suivantes: anglais, arabe, croate, français et turc.

Un cours de formation national sur le sujet précité s'est tenu en arabe à Alger (Algérie), du 16 au 18 mai 2004. Le cours était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et l'École de formation sur l'environnement du Ministère algérien de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et il a réuni dix-neuf participants provenant de diverses stations d'épuration et des fonctionnaires ministériels.

Un cours de formation national, toujours le même sujet, s'est tenu en turc à Mugla (Turquie), du 6 au 9 octobre 2004. Il était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et le Ministère turc de l'environnement et des forêts et a réuni trente-quatre participants. Ce cours comportait un segment important consacré à la conception et à la construction des émissaires sous-marins.

Dans le prolongement du cours de formation régional "former les formateurs" sur les **systèmes d'inspection environnementaux**, tenu au cours du précédent exercice biennal, plusieurs cours de formation nationaux ont été organisés par l'OMS/MED POL au cours de l'exercice 2003-2004. Le matériel didactique était traduit en arabe, croate, espagnol et français. À cet égard, un cours de formation national sur les inspections environnementales s'est tenu en arabe du 10 au 14 mai 2004 à Tunis (Tunisie), et il était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et l'Agence nationale pour la protection de l'environnement. Trente experts nationaux de haut niveau de l'ensemble du pays y ont pris part.

En outre, un autre cours de formation en arabe s'est tenu à Alger (Algérie), du 12 au 14 juin 2004, sur la surveillance de la pollution et les inspections environnementales, au moyen d'un matériel didactique spécialement mis au point à cet effet. Le cours était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et l'École de formation sur l'environnement du Ministère algérien de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il a réuni dix-huit participants des annexes du Ministère établies dans les zones côtières de l'Algérie.

À la suite d'une étroite collaboration avec le Ministère syrien de l'administration locale et de l'environnement, l'OMS/MED POL et le Ministère ont organisé conjointement à Damas (Syrie), du 6 au 9 janvier 2005, un cours de formation national sur les inspections environnementales. Les conférences étaient basées sur le matériel didactique régional et elles étaient données en arabe par un expert international et un expert qui avait été formé lors du cours régional. Quarante participants ont bénéficié de cette formation, la plupart provenant de la Commission générale pour les affaires environnementales et des bureaux régionaux de l'environnement de tout le pays.

Au cours de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités dans le domaine des inspections environnementales, certains participants et organisateurs nationaux de cours de formation ont jugé que de nouvelles questions devraient être traitées lors des années à venir. Il a été souligné qu'un outil des plus utiles serait d'établir des listes de pointage techniques pour les inspections avec des références à chacune des branches industrielles du pays. Il est proposé de préparer le matériel didactique approprié consistant en lignes directrices et en instructions sur la manière de procéder aux inspections techniques

des entreprises industrielles avec des listes de pointage correspondant à chacune des branches industrielles présentes dans les pays méditerranéens.

En relation avec les Lignes directrices sur l'utilisation des eaux récupérées, un cours de formation régional pour "former les formateurs" sur la question de la "**Récupération et réutilisation des eaux en Méditerranée**" a été organisé par l'OMS/MED POL à Barcelone (Espagne), du 22 au 25 novembre 2004. Le matériel didactique avait été mis au point sur place avec la collaboration de l'université de Barcelone, puis adapté aux besoins de ce cours régional ainsi que des cours de formation nationaux suivants. En effet, il est prévu que les participants organiseront des cours nationaux similaires dans leurs pays respectifs au moyen du même matériel didactique. À cette fin, le matériel a été traduit en français et d'autres versions suivront en fonction de la demande des pays. Le cours de formation régional précité a réuni dix-sept experts provenant de quinze pays méditerranéens et s'est déroulé dans les locaux de la Faculté d'ingénierie de l'université de Catalogne.

Participation du public

Les Lignes directrices établies par le MED POL pour la formulation des PAN reposent sur une approche de bas en haut qui permet l'**implication et la participation** complètes de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PAS. Sur cette base, le public, la société civile, y compris les ONG, le secteur privé et les autres acteurs du PAS ont été mobilisés dans tous les pays méditerranéens et associés au processus d'examen des BDN, BBN, PS et PAN aux niveaux national et local. Toutes les initiatives, comme l'organisation de réunions des parties prenantes nationales dans maints pays avec l'assistance du FEM dans le but de parvenir à un consensus sur l'ensemble des documents précités, étaient basées sur les "Lignes directrices pour la participation du public dans le cadre du PAS et des PAN" (doc. UNEPXXX). Ce processus est considéré comme une étape indispensable pour que les PAN se concrétisent dans l'avenir et elle sera favorisée et appuyée par le MED POL tout au long du processus de leur mise en œuvre à long terme.

Rapports

Un système de rapports portant sur la Convention et tous les Protocoles a été élaboré en tant que projet et celui-ci est actuellement à l'essai dans plusieurs pays. Comme le MED POL est chargé de la mise en œuvre de trois Protocoles ("tellurique", "immersions" et "déchets dangereux"), les cadres du programme ont pris une part active à la préparation du système.

Des rapports sur la mise en œuvre du PAS n'ont pas encore été inclus MAP dans le système de rapports du PAM, compte tenu de la complexité du PAS et de la différence de nature manifeste des actions et mesures qui y sont énoncées (par ex., mesures politiques, réductions de la pollution, mise en œuvre de plans d'action, etc.). Considérant que le PAS devrait, en fin de compte, être inclus dans le système, les Parties contractantes ont adopté en 2003 un document intitulé "Évaluation du respect des obligations découlant des dispositions du PAS" (UNEPxxxxxxxx) élaboré par le MED POL. Pour accroître les chances de succès du système de rapports concernant le PAS, le MED POL a organisé un exercice-test qui est présentement en cours en Grèce, en Israël, en Turquie et en Croatie. À cette fin, le MED POL a recruté des experts nationaux pour établir une procédure visant à:

- tester la disponibilité d'informations
- identifier leurs sources et,
- identifier les lacunes, obstacles et besoins.

L'exercice-test devrait être achevé en juin 2005, après quoi un système de rapports final sera mis au point et prêt à être incorporé dans le système de rapports du PAM. Plus concrètement, au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Secrétariat lancera un essai à

l'échelle de la région en ayant recours à des experts nationaux. Le MED POL compte amorcer d'ici à la fin 2006 l'intégration du système de rapports du PAS dans celui du PAM. Pour accroître les chances de succès de cet essai, le MED POL se propose d'organiser au début de 2006 un atelier régional.

À la suite de l'exécution à Alexandrie (Égypte) du projet pilote d'**Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP)** qui a eu lieu en coopération et avec l'appui financier du Centre international pour la science et les hautes technologies (ICS) de l'ONUDI, l'Unité IETMP d'Alexandrie a continué de recueillir des données auprès de six partenaires industriels selon des formulaires agréés. L'Égypte a demandé que soit élargi le champ d'application du système IETMP afin qu'il englobe les autres PME du district d'Alexandrie. Le MED POL examine actuellement cette demande et des fonds sont recherchés.

Dans ce cadre, toujours en coopération avec l'ICS-ONUDI, le MED POL a lancé en septembre 2004 un projet pilote d'IETMP dans la région littorale de la Syrie. Sept sites industriels participent au projet pilote en tant que partenaires. Deux experts ont été formés dans les locaux de l'ICS-ONUDI à la quantification des rejets/émissions d'origine industrielle et à la mise en place d'une base de données IETMP. Un coordonnateur national a été recruté pour aider les autorités syriennes à exécuter le projet pilote. Celui-ci, qui a effectivement démarré, devrait être achevé en novembre 2005.

MED POL négocie également avec les autorités nationales de Turquie le lancement à la fin de 2005 d'un troisième projet méditerranéen d'IETMP. Récemment, la Libye a aussi demandé de négocier le lancement d'un projet pilote d'IETMP au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

À la demande des coordonnateurs nationaux pour le MED POL lors de leur réunion à Venise en 2001, le Secrétariat a élaboré une note de synthèse sur **les indicateurs de pollution marine** destinés à servir d'outil pour rendre compte de l'efficacité de la mise en œuvre des Protocoles "immersions", "déchets dangereux" et "tellurique" ainsi que du PAS. Le document (UNEP(DEC)/MED WG.231/17) propose d'appliquer l'approche DPSIR (Forces motrices-Pressions-État-Impacts-Réponses) et un cadre pour le calcul d'un tronc commun et d'un jeu complémentaire d'IPM relevant de trois types d'indicateurs: concentration de produits chimiques, modification de l'écosystème marin et biomarqueurs. La note de synthèse propose de travailler dans le cadre des indicateurs d'environnement-développement établi par la CMDD. L'approche concorde avec les activités que mène pour sa part l'AAE dans le domaine des indicateurs.

Dans le prolongement de cette activité, le MED POL a élaboré, avec le concours d'experts régionaux, des fiches documentaires pour le tronc commun d'indicateurs, sur la base des données et informations dont dispose le Secrétariat et d'autres pays méditerranéens. Les fiches documentaires ont été revues et remaniées lors d'une réunion d'experts organisée par le MED POL les 4 et 5 avril 2005. Les experts sont convenus de la teneur des fiches documentaires et ont modifié le processus-test proposé (voir le document UNEP xxxxxxx).

Trois options sont proposées pour l'application du processus-test; elles sont présentées aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL aux fins d'observations:

- a. questionnaires
- b. experts nationaux
- c. experts régionaux.

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le MED POL continuera d'œuvrer à l'élaboration d'indicateurs de pollution marine grâce à l'organisation d'un atelier, à des programmes

d'interétalonnage, à la coordination des activités avec celles du Plan Bleu, de MEDSTAT et du CAR/ASP et à la mise au point d'indices de qualité sur la base du jeu d'IPM adopté Autres activités relatives au Protocole "tellurique" et au PAS

Le bilan diagnostique transfrontière (BDT) est considéré comme un document très important en raison de la masse et de la qualité des informations qu'il contient et d'un arrière-plan très utile pour l'ensemble des activités MED POL. Dans le cadre du processus de révision de la version 1997 du BDT, qui a reçu l'appui financier du Projet FEM, en 2002-2003 un coordonnateur et plusieurs experts ont été recrutés pour réexaminer et remanier les divers chapitres du BDT. En outre, une réunion s'est tenue en janvier 2003 pour passer en revue le contenu des chapitres et harmoniser le document. Le MED POL a établi la version définitive du BDT et s'apprête actuellement à la publier. Le contenu du BDT a été présenté à une réunion chargée d'examiner l'état d'avancement du Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée organisée par le PAM et tenue à Trieste (Italie) les 11 et 12 octobre 2004. De surcroît, le MED POL présentera les conclusions du BDT à une réunion mondiale des Projets FEM qui aura lieu à Salvador (Brésil), du 20 au 25 juin 2005.

En ce qui concerne les **Inspections environnementales** et en particulier les systèmes d'inspection dans les pays méditerranéens, une réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation s'est tenue à Athènes du 2 au 5 décembre 2003. Elle a abordé un certain nombre de questions, a formulé un ensemble de recommandations qui ont été insérées dans le rapport, lequel est présenté aux coordonnateurs nationaux comme document de référence (EUR/03/5041713/03).

Les activités relatives aux inspections environnementales qui ont été menées en 2004-2005, y compris des cours nationaux sur cette question, seront poursuivies lors de l'exercice 2006-2007 en vue de renforcer le respect et l'application effective de la législation et les systèmes d'inspection dans la région. Cependant, étant donné l'importance croissante des indicateurs dans tous les aspects du suivi de la conformité aux dispositions environnementales et l'utilisation qui en est proposée, il est évident que, parallèlement à l'effort de mise au point d'indicateurs pour la région méditerranéenne, il serait très utile de forger un jeu d'indicateurs pour les inspections environnementales.

La mise en œuvre des PAN nécessitera un mécanisme complexe pour évaluer la réduction des polluants à la source. Ce mécanisme d'évaluation repose sur trois piliers: l'autorisation des rejets - ou système de délivrance de permis - est le point de départ pour réglementer la réduction des polluants; le système d'inspection est conçu pour contrôler le respect et l'application effective des réglementations au regard des objectifs fixés; et la surveillance de la conformité a directement trait aux systèmes d'inspection comme à l'outil le plus important pour vérifier l'application des mesures adoptées pour la réduction de la pollution. Cette évaluation permettra de se faire une idée assez complète du cadre institutionnel des systèmes de réglementation et d'inspection ainsi que de la politique de surveillance de la conformité afin d'en cerner les doubles emplois ou les lacunes et de proposer des moyens, pour chaque pays, de renforcer les systèmes et d'accroître effectivement les capacités. Pour aider les pays dans ce processus, il est proposé d'entreprendre deux activités avec l'appui du FEM en 2006-2007:

- évaluer les besoins des pays avec le concours d'experts nationaux; et
- élaborer un programme d'action concernant le renforcement des systèmes de permis, d'inspection et de mise en conformité dans les pays.

Lors de la dernière réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation, les participants ont recommandé de continuer à travailler sur les questions d'intérêt commun et de fournir des services dans le cadre d'inspectoriats nationaux, mais aussi d'aller plus loin en envisageant la mise en place d'un réseau "officiel". Compte tenu des recommandations ci-dessus, il est proposé de convoquer, au cours du prochain exercice

biennal, une réunion du Réseau de respect et d'application effective de la législation afin de débattre des questions d'intérêt mutuel et d'échanger des vues sur les inspections environnementales.

Le nouveau programme MED POL- Phase IV inclura le **secteur du tourisme** en tant que question cruciale du développement en Méditerranée, comme l'a déjà souligné la Commission méditerranéenne du développement durable. Compte tenu de la corrélation entre les aspects sanitaires du tourisme et les dispositions du Protocole "tellurique", il est proposé de préparer une évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques de la région méditerranéenne qui apportera des éléments probants sur les risques majeurs. Une réunion d'experts désignés par les gouvernements pourrait être organisée au cours de l'exercice 2006-2007 en coopération avec les organisations compétentes afin de convenir d'éventuelles activités à réaliser dans le cadre du MED POL.

Le Projet FEM

Le Projet FEM MED en est à son stade final d'exécution et sera clôturé le 31 octobre 2005. Au cours de l'exercice biennal écoulé, les activités ont été avant tout axées sur deux actions majeures: l'assistance aux pays pour l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, et l'établissement d'études de préinvestissement pour des "points chauds" de pollution sélectionnés.

En outre, les activités concernant la mise au point d'instruments économiques – et ou l'adaptation d'instruments existants – en vue de la durabilité financière du PAS se sont poursuivies et en sont désormais à leur phase finale. Les éléments restants du Projet FEM consistaient à parachever les autres activités amorcées au cours de la période biennale précédente.

Le **processus d'élaboration des PAN** et son état d'avancement ont déjà été exposés en détail plus haut. Le Projet FEM a contribué pour une large part au succès de cette activité en finançant la plupart des actions dans les douze pays éligibles au FEM et en aidant le MED POL dans la coordination de l'ensemble de l'activité. Le processus d'élaboration des PAN se compose de plusieurs stades, implique divers acteurs et constitue une question politique assez sensible. Il s'ensuit que, en raison de sa complexité particulière au plan politique et de la participation, le temps nécessaire à sa réalisation s'avère plus long que prévu. Selon la dernière révision du Projet, la date limite de l'achèvement du processus d'élaboration des plans sectoriels (PS) était fixée au 31 décembre 2004, et celle de l'élaboration des PAN au 31 mars 2005. Toutefois, les pays ont préféré mener parallèlement les travaux sur les deux documents. La plupart des experts nationaux ayant été recrutés jusqu'au 31 décembre 2004, leurs contrats ont donc été prorogés au 31 mai 2005.

Le premier stade du processus, l'élaboration du BDN et du BB, a été mené à bien dans tous les pays au cours de l'exercice biennal précédent. Ses deuxième et troisième stades, à savoir l'élaboration des PS et des PAN, ont été engagés au début de 2004. Pour renforcer le processus, un important atelier de formation a été ajouté au programme initial et organisé du 4 au 7 mars 2004 à Izmit (Turquie), et tous les experts recrutés comme coordonnateurs nationaux pour le FEM ont été invités à examiner conjointement et séparément les aspects concrets (techniques, financiers, politiques et organisationnels) de l'élaboration des PS et des PAN.

La majorité des experts nationaux, qui avaient été désignés par les coordonnateurs nationaux, ont été recrutés sous contrat au cours du premier semestre 2004 pour procéder à l'élaboration des PAS et des PAN, décembre 2004 étant la date limite. En décembre 2004, quand il s'est avéré que les documents ne seraient pas prêts à temps, l'échéance des contrats a été reportée au 31 mai 2005.

Pour fournir un concours technique aux pays et pour y renforcer les activités, un expert régional a été recruté pour seconder le MED POL dans son assistance directe aux experts nationaux et pour évaluer leurs résultats. Jusqu'ici, les experts se sont rendus dans cinq pays où ils ont fourni une assistance technique aux experts nationaux chargés de l'élaboration des PS et des PAN. Il a été offert aux pays un appui financier pour l'organisation des réunions de parties prenantes, dans le but d'impliquer celles-ci dans le processus. À ce jour, 9 pays ont signé un contrat pour bénéficier de cet appui.

L'élaboration des PAN est un processus adapté à chaque pays, qui exige l'engagement total des experts et responsables nationaux et la participation active de diverses parties prenantes, de même qu'une assistance extérieure appropriée. Pour mieux stimuler la mise en œuvre du processus sous tous ses aspects, les pays ont la possibilité, d'ici à la fin de l'année, de bénéficier d'un concours financier notable, en particulier pour améliorer la sensibilisation du public.

Il convient de relever que, pour que le processus des PAN soit mené à bien, en dehors de la contribution spécifique du Projet jusqu'à ce jour, il n'existe pas, au niveau de celui-ci, d'autre action concrète qui pourrait notablement accélérer le processus. À ce stade, les pays ont besoin d'un délai supplémentaire pour régler les problèmes qui leur sont propres et, de ce fait, des contacts étroits et fréquents devront être maintenus entre la direction du Projet et le MED POL.

La procédure de préparation des **études de préinvestissement** est assez complexe et fait intervenir divers acteurs. Cette procédure a été mise au point par le METAP et adoptée par le Comité technique ad hoc et le Comité directeur interorganisations. Le processus était amorcé dans le cadre de plusieurs activités préparatoires, dont l'élaboration de critères pour la fixation prioritaire des "points chauds" de pollution recensés, l'adoption de la liste révisée de "points chauds" et l'élaboration d'un mandat modèle pour les études de préinvestissement. Puis ces activités ont été suivies de la sélection des "points chauds" de pollution pour lesquels seraient réalisées les études de préinvestissement, de l'organisation d'une mission d'expert dans les pays en vue de revalider les "points chauds" proposés, de la sélection d'un "point chaud" pour l'étude de préinvestissement, de l'établissement de mandats spécifiques pour les divers sites retenus, de l'identification d'une agence d'exécution nationale, et de l'estimation des coûts de l'activité. Quand ce stade du processus était achevé, le relais était passé à l'agence d'exécution nationale qui procédait à un appel d'offres interne pour la sélection et le recrutement d'un consultant conformément aux critères convenus dans un contrat pertinent signé entre l'agence d'exécution nationale et le PAM/PNUE. Les pays étaient tenus de constituer un comité national ad hoc, se composant de représentants des collectivités locales et des autorités nationales compétentes, afin de suivre, évaluer et adopter les résultats du travail du consultant. Enfin, la qualité des résultats devait être approuvée par le METAP.

Le processus de préparation des études de préinvestissement a démarré à la mi-2002. Cependant, dans tous les pays, la poursuite du processus a été beaucoup plus lente que prévu pour des raisons propres à chacun d'eux et sur lesquelles n'avait pas de prise le Directeur du Projet.

L'ICS/ONUDI a directement appuyé la préparation d'une étude de préinvestissement en Croatie, laquelle a été achevée en septembre 2003.

Le FFEM, en tant que principal partenaire pour cette activité, a décidé qu'il financerait directement la préparation des études de préinvestissement dans quatre pays (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie) en appliquant la même procédure que celle retenue pour les autres pays. Le PAM a fourni une aide technique à l'établissement du mandat du consultant, à la

sélection de celui-ci et au suivi et à l'évaluation de ses travaux. Jusqu'à présent, cette aide a été fournie à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie.

Un seul pays éligible au FEM, la Libye, ne participe pas à cette activité.

S'agissant du **renforcement des capacités**, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, tous les cours de formation ont été organisés comme prévu. Le matériel didactique des cours, qui avait été à l'origine produit en anglais, a été traduit en albanais, arabe, croate, français et turc pour permettre de préparer des cours de formation sous-régionaux/nationaux dans différents pays.

De plus, un cours de formation national supplémentaire sur la surveillance de la pollution fluviale en Albanie a été ajouté aux quatre cours nationaux prévus initialement en vue de mener à bien la formation dans tous les pays éligibles au FEM possédant des fleuves ou cours d'eau importants. Les coûts de l'organisation de ce cours de formation ont été couverts grâce aux fonds économisés sur d'autres cours. Les cours ont été organisés comme suit:

Cours de formation	Nombre de participants	Organisé par/lieu, date
Cours de formation régional sur la surveillance de la pollution fluviale ⁽¹⁾	18	MED POL/Orléans (France), 18-19 décembre 2003
Cours de formation sous-régional sur la surveillance de la pollution fluviale pour: Algérie, Maroc et Tunisie	56	MED POL/Tunis, 25-26 mars 2004
Cours de formation sous-régional sur la surveillance de la pollution fluviale pour: Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro ⁽²⁾	22	MED POL/Split, 3-4 juin 2004
Cours de formation sous-régional sur la surveillance de la pollution fluviale pour: Égypte, Syrie et Liban	15	MED POL/ Le Caire, 14-15 septembre 2004
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution fluviale pour la Turquie	40	MED POL/Ankara, 9-10 septembre 2004
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution fluviale pour l'Albanie		MED POL/Tirana, janvier 2005
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution et l'inspection pour la Syrie	28	OMS/MED POL/Damas, 10-13 janvier 2005
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution et l'inspection	16	OMS/MED POL, Tirana (Albanie), 6-8 octobre 2003
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution et l'inspection	31	OMS/MED POL/Opatija, (Croatie), 29-31 octobre 2003
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution et l'inspection	27	OMS/MED POL/Tesla, Bosnie-Herzégovine, 29-31 octobre 2003
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution et l'inspection	18	OMS/MED POL/ Nova Gorica, (Slovénie), 18-20

Cours de formation	Nombre de participants	Organisé par/lieu, date
l'inspection		novembre 2003
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution et l'inspection	30	OMS/MED POL/ Tunis (Tunisie), 18-20 novembre 2003
Cours de formation national sur la surveillance de la pollution et l'inspection	26	OMS/MED POL/ Alger (Algérie), 12-14 juin 2004
Cours de formation national sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales pour la Turquie	34	OMS/MED POL/ Mugla (Turquie), 6-9 octobre 2004
Cours de formation régional sur la récupération et l'utilisation des eaux usées ¹⁾	17	OMS/MED POL/Barcelone (Espagne), 22-25 novembre 2004

¹⁾ Appuyé par le FFEM

²⁾ Appuyé par le PAM/PNUE

S'agissant des **actions de coopération régionale** convenues dans le cadre du Projet FEM, tous les plans régionaux et ensembles de Lignes directrices régionales ont été élaborés en anglais, traduits en français et publiés dans la Série des rapports techniques du PAM (23 volumes). Le rapport BDT actualisé a été finalisé, reproduit sur CD-Rom et largement distribué. De plus, il a été préparé pour le site web du PAM/PNUE et il est actuellement mis en forme pour être publié comme livre.

Une **réunion de donateurs** est prévue pour la première semaine d'octobre 2005, quand sept au moins des dix études de préinvestissement seront prêtes pour être présentées aux donateurs/partenaires potentiels. En outre, un **forum régional** s'adressant à la société civile et au secteur privé est prévu avant la fin de 2005 pour mieux informer sur l'élaboration et la mise en œuvre des PAN et stimuler la participation au processus.

En ce qui concerne les perspectives à venir de coopération avec le Projet FEM dans la région et afin d'accélérer la mise en œuvre du PAS MED, du PAS BIO et des PAN correspondants et d'aider à la mise en œuvre précoce du futur Protocole de gestion intégrée du littoral (GIL), un **Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème de la mer Méditerranée** fait actuellement l'objet d'une proposition du PNUE et de la Banque mondiale adressée à tous les pays de la Méditerranée et à toutes les organisations de coopération internationales, aux institutions internationales de financement et aux donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Le partenariat proposé – qui repose sur le modèle et les enseignements tirés du Partenariat FEM pour le Danube/mer Noire – est une collaboration multiacteurs à l'échelle du bassin ayant pour principal objectif d'aider les pays qui en font partie à appliquer des réformes et à investir dans des secteurs clés concernés par les priorités de la réduction de la pollution transfrontière, du déclin de la biodiversité, de la dégradation des habitats et de la protection des ressources biologiques identifiées dans les deux PAS. Le partenariat servira de catalyseur et aura un "effet multiplicateur" en vue de réformes politique/juridiques /institutionnelles et d'investissements supplémentaires pour inverser la dégradation de ce vaste écosystème dans ses bassins dulçaquicoles, habitats et aquifères côtiers.

Le partenariat stratégique proposé aura deux composantes distinctes mais interdépendantes

- une composante régionale: mise en œuvre d'actions convenues pour la protection des ressources environnementales de la mer Méditerranée et de ses zones côtières (PNUE); et
- création d'un fonds d'investissement pour le partenariat en faveur du grand écosystème de la mer Méditerranée (Banque mondiale).

Le Partenariat a pour principal objectif de favoriser la mise en œuvre des deux Programmes d'actions stratégiques (PAS MED et PAS BIO) et de préparer le terrain à la future mise en œuvre du Protocole GIL. Un projet de cadre conceptuel du partenariat a été présenté, débattu, remanié et adopté à la réunion des acteurs concernés que le PAM a organisée à Trieste (11-12 octobre 2004). Un projet visant à élaborer les détails du futur Partenariat stratégique autour de son assise centrale sera lancé avant la fin de 2005 (Projet FEM PDF-B), mais le Partenariat proprement dit devrait en principe être lancé en 2007.

3. Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"

Aux termes de l'article 5 du Protocole "immersions" de 1976, il est demandé aux autorités nationales de tenir un relevé des opérations d'immersion en délivrant des permis et en informant le Secrétariat en conséquence. Cependant, comme il a été signalé en plusieurs occasions, depuis l'entrée en vigueur du Protocole seul un petit nombre de pays ont régulièrement fait rapport au Secrétariat sur les permis délivrés.

Dans ces conditions, étant donné l'intérêt que revêtent les opérations d'immersion pour la planification des activités de surveillance et de maîtrise de la pollution, et dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole "immersions" révisé de 1995, le secrétariat a établi une **évaluation des opérations d'immersion pour la période 1995-2001**: le document a été élaboré sur la base des informations communiquées par les pays par le biais d'un questionnaire qui a été mis au point par le Secrétariat et des informations disponibles auprès d'autres organisations compétentes comme le secrétariat de la Convention de Londres sur l'immersion. L'évaluation est soumise à la présente réunion comme document (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.4)

Compte tenu des prescriptions de l'article 6 du Protocole "immersions" de 1995, le Secrétariat a élaboré un projet de **Lignes directrices pour la gestion des matières géologiques inertes non polluées**, qui complètera la liste des ensembles de lignes directrices à préparer. Les Lignes directrices ont été établies sur la base de lignes directrices similaires établies dans le cadre de la Convention de Londres sur l'immersion et des travaux du GESAMP. Le projet de Lignes directrices est soumis à la présente réunion comme document (UNEP(DEC)/MED WG.264/6) pour examen et approbation en vue de sa transmission aux Parties contractantes pour adoption.

Conformément à une recommandation des Parties contractantes en 2003, le MED POL a également établi, pour examen par la présente réunion, des "**Lignes directrices pour le dépôt en mer de matières à des fins autres que leur simple élimination**" en tant que contribution importante à une gestion écologiquement rationnelle d'une pratique largement répandue dans la région. Le projet de Lignes directrices est soumis à la présente réunion comme document (UNEP(DEC)/MED WG.264/7) pour examen et approbation en vue de sa transmission aux Parties contractantes pour adoption.

Pour mieux planifier ses futures activités en ce qui concerne l'assistance aux pays pour une gestion rationnelle des activités d'immersion, le MED POL a organisé, en coopération avec le secrétariat de la Convention de Londres et les autorités chypriotes, un **atelier régional à Nicosie (Chypre), les 15 et 16 février 2005**, afin de: a) passer en revue les opérations d'immersion dans les pays méditerranéens, y compris l'application des Lignes directrices sur l'immersion; b) informer les représentants des pays, au moyen de présentations faites par

des experts régionaux et internationaux, de l'état le plus récent des connaissances concernant la gestion des différents types de matières mentionnés à l'article 4 du Protocole "immersions, et c) recenser les besoins des pays en assistance et en appui.

Les communications des représentants des Parties contractantes ont montré que:

- les pays méditerranéens considèrent encore la mer comme le réceptacle le plus commode des rejets;
- les Lignes directrices déjà adoptées pour la gestion des matériaux et matières ne sont pas véritablement appliquées dans la plupart des pays méditerranéens;
- plusieurs pays méditerranéens interprètent mal la disposition du Protocole relative au dépôt de matières à des fins autres que leur simple élimination;
- plusieurs pays méditerranéens manquent du cadre juridique et institutionnel nécessaire pour appliquer correctement les Lignes directrices sur l'immersion.

À l'issue de débats ouverts et constructifs, les participants ont avancé plusieurs recommandations qui guideront l'action du Secrétariat dans les années à venir et aideront les pays à mettre en œuvre le Protocole modifié de 1995 (voir le document UNEP(DEC)/MED WG.266/3.

Sur la base des recommandations précitées, il est proposé d'entreprendre les activités ci-après au cours de l'exercice biennal 2006-2007:

- 1) élaboration d'une méthodologie d'élaboration de valeurs limites pour les contaminants présents dans les matériaux de dragage;
- 2) établissement de cartes indiquant les sites historiques d'immersion de matériel de guerre;
- 3) collecte d'informations relatives au traitement à terre des matériaux de dragage;
- 4) évaluation des besoins des pays (aux plans juridique, technique et institutionnel) pour une bonne application du Protocole " immersions" et de ses Lignes directrices.

Recommandations

Aux Parties contractantes

Adopter les Lignes directrices pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées, qui sont proposées par le Secrétariat et ont été élaborées en étroite coopération avec les autorités et experts nationaux.

Adopter les Lignes directrices pour le dépôt en mer de matières à des fins autres que leur simple élimination, qui sont proposées par le Secrétariat et ont été élaborées en étroite coopération avec les autorités et experts nationaux.

Faciliter l'acquisition de données et d'informations pour l'établissement de cartes indiquant les sites historiques d'immersion de matériel de guerre.

4. Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

Les secrétariats du MED POL et du CAR/PP ont établi, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, un Plan régional de gestion des **déchets dangereux**, un Plan régional de réduction de 20% des déchets dangereux produits par les activités industrielles et un Plan régional de gestion des PCB et de neuf pesticides, assorti d'un inventaire. Alors qu'il est admis que ces plans joueront un rôle important dans le processus de réduction de la pollution que les P AN assigneront, le Secrétariat, en coopération avec le CAR/PP, est en train d'actualiser les

informations consignées dans l'inventaire, et cela sur la base des rapports nationaux récemment établis (BBN, BDN, PS).

De plus, le MED POL a resserré la coopération avec le secrétariat de la Convention de Bâle et, en conséquence, il a lancé un projet pilote visant à établir des inventaires nationaux des huiles lubrifiantes et à évaluer leurs impacts. Le projet, mené sous la coordination conjointe du Bureau régional de la Convention de Bâle à Bratislava (Slovaquie) et des autorités nationales de Bosnie-Herzégovine, devrait être un modèle que d'autres pays méditerranéens seront invités à prendre en compte. Il devrait être achevé en mars 2006 et ses résultats seront alors largement diffusés dans toute la région.

Parallèlement au projet susmentionné, qui représentera le point de départ d'une coopération renforcée avec la Convention de Bâle, au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le MED POL préparera un inventaire des quantités de piles/accumulateurs produites dans les pays et recueillera des informations sur leur système de gestion. En outre, il sera prêté attention à la question de la gestion des produits chimiques obsolètes, qui est au nombre des préoccupations majeures de la région, et une assistance sera, sur demande, fournie aux pays pour la mise en place d'un système de gestion approprié.

Enfin, notant le manque généralisé d'intérêt et, de ce fait, le déficit de ratifications du Protocole "déchets dangereux", le MED POL, en coopération avec des experts techniques et juridiques, tentera de déceler les raisons sous-jacentes à ce blocage et proposera des mesures spécifiques pour relancer le Protocole.